

BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGETS PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT, ORDURES MENAGERES,
TRANSPORTS, GEMAPI, ZAC LOON-PLAGE, PHOTOVOLTAÏQUE

RAPPORT DE
PRESENTATION

TABLE DES MATIERES

PARTIE I. VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022	4
▶ Budget principal.....	4
▶ Budget annexe des transports.....	4
▶ Budget annexe des ordures ménagères.....	4
▶ Budget annexe de l'assainissement.....	5
▶ Budget GEMAPI	5
▶ Budget de la zone d'aménagement LOON PLAGE.....	5
▶ Budget relatif à la production d'électricité photovoltaïque.....	5
▶ Tableaux synthétiques des budgets 2022 : vue consolidée et détaillée	7
 PARTIE II. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE	 17
1) Des recettes en diminution.....	17
▶ Les recettes du budget principal	17
▶ Le budget des ordures ménagères.....	22
▶ Les recettes du budget assainissement.....	23
▶ Les recettes du budget transports.....	23
▶ Les recettes du budget GEMAPI	Erreur ! Signet non défini.
2) Des dépenses de fonctionnement s'inscrivant dans la recherche de réelles marges de manœuvre	26
▶ Les charges de gestion et leur poids dans le budget.....	26
▶ Les frais financiers	30
▶ Les contingents et participations obligatoires.....	31

▶ La solidarité envers les communes.....	31
3) Les soldes d'épargne.....	33
PARTIE III. L'ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	34
1) Nature et poids des dépenses d'équipement.....	34
▶ Plan pluriannuel des investissements	34
2) Mode de financement des investissements	37
3) La dette et sa gestion	38
▶ Situation de l'endettement au 31/12/2021	38
▶ Evolution de l'endettement au cours de l'année 2022	39
▶ Evolution de la dette consolidée ET PAR BUDGET sur la période 2015-2022	40
▶ Evolution de la dette du budget principal	41
▶ Evolution de la dette du budget des ordures ménagères	41
▶ Evolution de la dette des budgets annexes.....	42
▶ Informations relatives aux produits structurés	43
▶ Informations relatives à la classification du risque selon la charte de bonne conduite	44
▶ Informations relatives à l'évolution du taux moyen de la dette	45
▶ Informations relatives à l'évolution du risque de taux.....	46
▶ Informations relatives aux partenaires	47

PARTIE I. VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

En 2022, le budget s'élève à 572,3 M€, répartis à raison de 146,3 M€ en section d'investissement et de 427 M€ en section de fonctionnement, dont 165,6 M€ reversés aux communes. Il ne s'agit ici que des mouvements réels, c'est à dire exclusion faite des écritures d'ordre (sans flux de trésorerie). Par ailleurs, les flux croisés entre budgets et les remboursements anticipés de dette refinancée (dépense - recette) ne sont pas compris. Le budget n'intègre pas les reports et résultats de 2021, ces derniers seront votés lors du conseil suivant avec le vote du budget supplémentaire.

Le budget primitif 2022 est composé de 7 budgets.

► BUDGET PRINCIPAL

Il représente 74% du budget CUD. Il s'élève au total à 423,3 M€, répartis à raison de 319,2M€ en section de fonctionnement, et 104,1 M€ en section d'investissement. Ce budget est financé pour l'essentiel par la fiscalité et les dotations de l'Etat.

► BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget transports est le 2^{ème} budget de la CUD par son montant : il s'élève pour 2022 à 61,4 M€ au total dont 54,7 M€ de fonctionnement et 6,6 M€ de crédits d'investissement. Il totalise 11% des crédits inscrits au BP 2022. Sa recette principale est le versement mobilité dont le montant est en augmentation suite au passage du taux de Versement Mobilité de 1,55% à 2% à compter du 1^{er} juillet 2022 pour financer de nouveaux services à la demande mais également en raison de l'abandon du dispositif d'exonération pour ARCELOR à compter du 1^{er} février 2022. (Cf infra)

► BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

C'est le 3^{ème} budget, en volume financier : il totalise 53,2 M€, répartis à raison de 40,2 M€ en section de fonctionnement et 13 M€ en section d'investissement. Ce budget regroupe 9,3% des dépenses du BP 2022. Sa recette principale est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Financé essentiellement par la TEOM, et non par la redevance, il n'entre pas dans le cadre des services publics industriels et commerciaux. Par conséquent, il n'est pas tenu d'assurer son équilibre par ses ressources propres et reçoit une subvention du budget principal, qui est prévue à hauteur de 6,7 M€ en 2022. Elle sera, comme chaque année, ajustée en fonction des dépenses et recettes effectivement constatées.

► BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Ce budget totalise 26,4 M€ au total, soit 9,9 M€ de crédits de fonctionnement et 16,6 M€ de crédits d'investissement. S'agissant d'un service public industriel et commercial (SPIC), ce budget doit assurer son équilibre sans subvention du budget principal, grâce à ses ressources propres, constituées pour l'essentiel par la redevance assainissement payée par l'utilisateur.

► BUDGET GEMAPI

Le budget GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) est chargé d'un bloc de missions définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement dont principalement la défense contre les inondations et contre la mer. Cette compétence a été prise en 2016 par la CUD par anticipation de la loi. C'est donc le 5^{ème} exercice budgétaire en 2022. Son budget est de 8,4 M€ dont 2,7 M€ de crédits en fonctionnement et 5,7 M€ en investissement. Sa recette unique est la taxe GEMAPI.

En 2022, il s'équilibre par ses ressources propres ainsi que par l'emprunt notamment pour financer les travaux des digues.

► BUDGET DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT LOON PLAGE

Il convient d'isoler dans des budgets annexes les lotissements gérés en régie, afin d'individualiser leur coût de production, et d'assurer le suivi comptable des flux, mais aussi des stocks de terrains. La Communauté Urbaine de Dunkerque n'en comptabilise actuellement qu'un seul.

Les crédits de fonctionnement pour la Zone d'aménagement concerté de LOON PLAGE s'élèvent à 300 000 €.

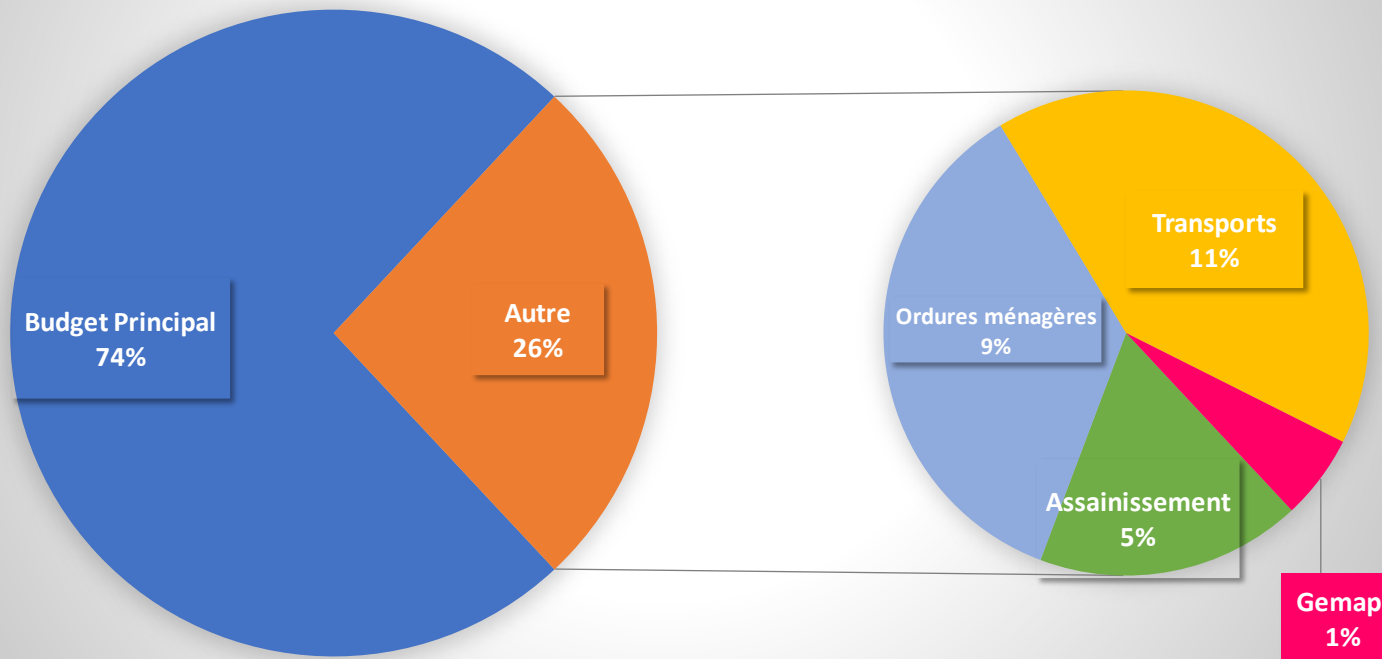
► BUDGET RELATIF A LA PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE

Ce budget annexe créé par délibération du 3 juillet 2019 vise à identifier les installations relatives à la production d'énergie photovoltaïque injectée totalement ou partiellement sur le réseau de distribution et à retracer la vente de la production d'électricité. Les crédits prévus en fonctionnement s'élèvent à 5 000 € et les dépenses d'investissement à 306 000 €.

Budgets (en euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement*	TOTAL
Budget Principal	319 176 709	104 087 852	423 264 560
Budgets Annexes	107 810 302	42 192 817	150 003 119
Assainissement	9 879 241	16 562 288	26 441 529
Ordures ménagères	40 178 025	12 996 118	53 174 143
Transports	54 730 828	6 623 928	61 354 756
Gemapi	2 717 208	5 704 483	8 421 691
ZAC	300 000	0	300 000
Photovoltaïque	5 000	306 000	311 000
TOTAL	426 987 011	146 280 669	573 267 680

*hors remboursements anticipés dette

Répartition du Budget Primitif 2022 par budget



► TABLEAUX SYNTHETIQUES DES BUDGETS 2022 : VUE CONSOLIDEE ET DETAILLEE

BUDGET PRIMITIF 2022 - CONSOLIDES (FLUX CROISES EXCLUS) - EN M€

Type Epargne	Dotation 2021	BP 2022	Variation	Variation (%)
Epargne Brute	35,032	37,349	2,317	6,61%
Epargne Nette	6,347	6,471	0,124	1,95%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Catégorie consolidée	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
	Recette	Totaux		458,477	464,267	5,790
		Fiscalité directe - Subventions fiscales - Dotations de l'Etat	353,174	353,488	0,315	0,09%
		Recettes courantes Transport	28,600	33,820	5,220	18,25%
		Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	29,652	29,500	-0,152	-0,51%
		Redevance assainissement	14,700	14,705	0,005	0,03%
		Autres produits	13,130	13,693	0,562	4,28%
		FPIC encaissé	5,614	5,442	-0,173	-3,08%
		Impôts et taxes	3,000	4,000	1,000	33,33%
		Subventions et primes à reverser	4,979	3,619	-1,360	-27,31%
		Délégation de service public transport	3,600	3,600	0,000	0,00%
		Produits exceptionnels	1,455	1,861	0,406	27,88%
		Produits financiers	0,565	0,534	-0,031	-5,47%
		Vente de produits	0,007	0,005	-0,002	-23,83%
Dépense	Totaux		423,472	426,987	3,515	0,83%
		Reversement aux communes	167,554	165,636	-1,918	-1,14%
		Charges de personnel	74,986	77,677	2,691	3,59%
		Charges du service public	54,262	56,031	1,769	3,26%
		Délégation de service public transport	52,060	53,498	1,437	2,76%
		Subventions	30,034	29,511	-0,523	-1,74%
		Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,418	17,500	0,082	0,47%
		SDIS	13,435	13,545	0,110	0,82%
		Frais financiers	9,210	8,739	-0,471	-5,12%
		Autres dépenses	3,258	3,147	-0,111	-3,39%
		Charges exceptionnelles	0,717	1,124	0,406	56,61%
		Primes d'épurations reversées	0,510	0,510	0,000	0,00%
		Provisions	0,028	0,069	0,042	150,36%

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Catégorie consolidée	Dotation 2021 (hors reports)	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
	Dépense	Totaux		207,360	197,781	-9,579
		Dépenses d'équipement	84,568	91,551	6,983	8,26%
		Remboursements anticipés	64,500	51,500	-13,000	-20,16%
		Remboursement de la dette	28,685	30,878	2,193	7,65%
		Subventions d'équipement	24,326	20,679	-3,648	-14,99%
		Autres dépenses	5,281	3,173	-2,108	-39,92%
Recette	Totaux		165,522	160,501	-5,021	-3,03%
		Emprunts	81,835	95,145	13,310	16,26%
		Refinancements anticipés	44,000	44,000	0,000	0,00%
		Subventions et Dotations	32,844	17,236	-15,608	-47,52%
		Autres recettes	5,979	3,772	-2,207	-36,91%
		Autres Subventions	0,516	0,000	-0,516	-100,00%
		Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,000	0,00%

BUDGETS CONSOLIDES DETAILLES

BUDGET PRIMITIF 2022 en M€

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	423,472	426,987	3,515	0,83%
Recettes réelles hors flux croisés	458,477	464,267	5,790	1,26%

Type Epargne	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	35,032	37,349	2,317	6,61%

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Résultat investissement reporté	-26,275	0,000	26,275	-100,00%
Affectation de résultat	40,304	0,000	-40,304	-100,00%
Besoin de financement	-48,309	-44,780	3,529	-7,30%

Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
	Dépense	Totaux		490,111	493,051	2,941
	Réel	Totaux	452,625	453,056	0,431	0,10%
		Reversement de fiscalité aux communes	167,554	165,636	-1,918	-1,14%
		Charges de personnel	74,986	77,677	2,691	3,59%
		Délégation de service public	54,312	56,331	2,019	3,72%
		Charges du service public	52,060	53,498	1,437	2,8%
		Subventions	30,034	29,511	-0,523	-1,74%
		Participation aux budgets annexes	29,153	26,069	-3,084	-10,58%
		Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,418	17,500	0,082	0,47%
		SDis	13,435	13,545	0,110	0,82%
		Frais financiers	9,210	8,739	-0,471	-5,12%
		Autres dépenses	2,708	2,447	-0,261	-9,62%
		Charges exceptionnelles	1,227	1,634	0,406	33,09%
		Reversement de versement transport	0,400	0,400	0,000	0,00%
		Dépenses imprévues	0,100	0,000	-0,100	-100,00%
		Provisions	0,028	0,069	0,042	150,36%
	Ordre	Totaux	37,486	39,996	2,510	6,70%
		Amortissements	25,185	21,643	-3,542	-14,06%
		Opérations d'ordre	0,974	0,977	0,003	0,34%
		Virement à la section de fonctionnement	11,327	17,376	6,048	53,39%
Recette	Totaux		490,111	493,051	2,941	0,60%
	Réel	Totaux	487,629	490,336	2,706	0,55%
		Dotations de l'Etat et subventions fiscales	128,585	128,131	-0,454	-0,35%
		Dotations compensation suppression TP	122,457	122,457	0,000	0,00%
		Fiscalité directe	100,339	101,731	1,392	1,39%
		Versement Transport	28,600	33,820	5,220	18,25%
		Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	29,652	29,500	-0,152	-0,51%
		Participation aux budgets annexes	29,153	26,069	-3,084	-10,58%
		Redevance assainissement	14,700	14,705	0,005	0,03%
		FPIC encaissé	5,614	5,442	-0,173	-3,08%
		Autres produits	13,130	13,693	0,562	4,28%
		Impôts et taxes	3,000	4,000	1,000	33,33%
		Délégation de service public transport	3,600	3,600	0,000	0,00%
		Subventions	4,179	2,819	-1,360	-32,54%
		Produits exceptionnels	1,455	1,861	0,406	27,88%
		Attribution de compensation	1,732	1,105	-0,627	-36,21%
		Subventions et primes d'épuration	0,800	0,800	0,000	0,00%
		Produits financiers	0,565	0,534	-0,031	-5,47%
		Taxe sur l'électricité	0,061	0,065	0,004	6,56%
		Vente de produits	0,007	0,005	-0,002	-23,83%
	Ordre	Totaux	2,481	2,716	0,235	9,45%
		Autres opérations d'ordre	1,389	1,368	-0,021	-1,53%
		Opérations d'ordre	1,092	1,348	0,256	23,42%

Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021 (hors reports)	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
	Dépense	Totaux		210,948	201,360	-9,588
	Réel	Totaux	207,360	197,781	-9,579	-4,62%
		Dépenses et subventions d'équipement	108,894	112,230	3,336	3,06%
		Remboursements anticipés	64,500	51,500	-13,000	-20,16%
		Remboursement de la dette	28,685	30,878	2,193	7,65%
		Autres dépenses	4,733	2,525	-2,208	-46,65%
		Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,000	0,00%
		Avance budget ZAC et lotissements	0,200	0,300	0,100	50,00%
	Ordre	Totaux	3,587	3,579	-0,008	-0,23%
		Opérations d'ordre	3,587	3,579	-0,008	-0,23%
Recette	Totaux		204,114	201,360	-2,754	-1,35%
	Réel	Totaux	165,522	160,501	-5,021	-3,03%
		Emprunts	81,835	95,145	13,310	16,26%
		Refinancements anticipés	44,000	44,000	0,000	0,00%
		Subventions	16,210	11,597	-4,613	-28,46%
		FCTVA	16,150	4,639	-11,511	-71,28%
		Autres recettes	5,929	3,472	-2,457	-41,44%
		Taxe d'aménagement	1,000	1,000	0,000	0,00%
		Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,000	0,00%
		Participation du budget principal	0,050	0,300	0,250	500,00%
	Ordre	Totaux	38,592	40,859	2,267	5,87%
		Amortissements	24,824	21,283	-3,541	-14,27%
		Prélèvement de la section de fonctionnement	11,327	17,376	6,048	53,39%
		Autres opérations d'ordre	1,469	1,224	-0,245	-16,72%
		Opérations d'ordre	0,971	0,977	0,006	0,62%

DETAIL DES BUDGETS

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL - EN M€

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	319,847	319,177	-0,671	-0,21%
Recettes réelles hors flux croisés	367,828	366,299	-1,529	-0,42%

Type Epargne	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	18,828	21,053	2,226	11,82%

Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)		
Dépense	Totaux		368,255	366,726	-1,529	-0,42%		
	Réel	Totaux	349,000	345,246	-3,754	-1,08%		
			Reversement de fiscalité aux communes	167,554	165,636	-1,918	-1,14%	
			Charges de personnel	57,719	60,684	2,965	5,14%	
			Charges du service public	26,822	26,893	0,071	0,27%	
			Subventions	28,084	27,319	-0,766	-2,73%	
			Participation aux budgets annexes	29,153	26,069	-3,084	-10,58%	
			Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,418	17,500	0,082	0,47%	
			SDIS	13,435	13,545	0,110	0,82%	
			Frais financiers	5,659	5,248	-0,411	-7,26%	
			Autres dépenses	2,523	2,234	-0,289	-11,46%	
			Charges exceptionnelles	0,533	0,118	-0,415	-77,91%	
			Dépenses imprévues	0,100	0,000	-0,100	-100,00%	
		Ordre	Totaux	19,255	21,481	2,226	11,56%	
			Amortissements	15,605	12,630	-2,975	-19,06%	
			Virement à la section de fonctionnement	3,650	8,850	5,200	142,47%	
	Recette	Totaux		368,255	366,726	-1,529	-0,42%	
		Réel	Totaux	367,828	366,299	-1,529	-0,42%	
				Dotations de l'Etat et subventions fiscales	128,535	128,103	-0,432	-0,34%
				Dotations compensation suppression TP	122,457	122,457	0,000	0,00%
			Fiscalité directe	100,339	101,731	1,392	1,39%	
			FPIC encaissé	5,614	5,442	-0,173	-3,08%	
			Autres produits	4,675	4,472	-0,204	-4,36%	
			Produits exceptionnels	1,345	1,391	0,046	3,40%	
			Subventions	2,811	1,267	-1,544	-54,92%	
			Attribution de compensation	1,732	1,105	-0,627	-36,21%	
			Produits financiers	0,258	0,266	0,008	3,21%	
			Taxe sur l'électricité	0,061	0,065	0,004	6,56%	
		Ordre	Totaux	0,427	0,427	0,000	0,02%	
			Autres opérations d'ordre	0,427	0,427	0,000	0,02%	
			Opérations d'ordre	0,000	0,000	0,000	-	

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Résultat investissement reporté	-26,275	0,000	26,275	-100,00%
Affectation de résultat	30,276	0,000	-30,276	-100,00%
Besoin de financement	-26,392	-20,956	5,437	-20,60%

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021 (hors reports)	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)	
	Dépense	Totaux			180,059	144,915	-35,140	-19,52%
		Réel	Totaux		179,132	144,088	-35,040	-19,56%
				Dépenses et subventions d'équipement	73,221	78,326	5,109	6,98%
				Remboursements anticipés	53,000	40,000	-13,000	-24,53%
				Remboursement de la dette	21,703	22,937	1,233	5,68%
				Avances remboursables et participations	4,616	2,515	-2,101	-45,51%
				Avance budget ZAC et lotissements	0,200	0,300	0,100	50,00%
				Autres dépenses	0,117	0,010	-0,107	-91,48%
				Résultat d'investissement reporté	26,275	0,000	-26,275	-100,00%
			Ordre	Totaux	0,927	0,827	-0,100	-10,78%
			Opérations d'ordre	0,927	0,827	-0,100	-10,78%	
	Recette	Totaux			185,491	144,915	-40,576	-21,87%
		Réel	Totaux		165,736	123,034	-42,604	-25,76%
				Emprunts	67,871	71,355	3,582	5,28%
				Refinancements anticipés	40,000	40,000	0,000	0,00%
				FCTVA	14,700	3,867	-10,833	-73,69%
				Autres recettes	5,929	3,472	-2,457	-41,44%
				Subventions	5,960	3,340	-2,620	-43,96%
				Taxe d'aménagement	1,000	1,000	0,000	0,00%
			Affectation de résultat	30,276	0,000	-30,276	-100,00%	
		Ordre	Totaux	19,755	21,881	2,126	10,76%	
		Amortissements	15,244	12,270	-2,975	-19,51%		
		Prélèvement de la section de fonctionnement	3,650	8,850	5,200	142,47%		
		Autres opérations d'ordre	0,860	0,760	-0,100	-11,62%		

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ORDURES MENAGERES - EN M€

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	38,905	40,178	1,273	3,27%
Recettes réelles hors flux croisés	36,823	37,888	1,065	2,89%

Type Epargne	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	3,747	4,457	0,711	18,96%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
	Dépense	Totaux			42,652	44,594	1,942
	Réel	Totaux		38,905	40,178	1,273	3,27%
		Charges du service public		22,822	24,231	1,408	6,17%
		Charges de personnel		12,994	12,774	-0,220	-1,69%
		Frais financiers		2,782	2,773	-0,009	-0,31%
		Subventions		0,197	0,222	0,025	12,84%
		Autres dépenses		0,090	0,117	0,027	30,00%
		Provisions		0,000	0,042	0,042	-
		Charges exceptionnelles		0,020	0,019	-0,001	-4,90%
	Ordre	Totaux		3,747	4,416	0,669	17,86%
		Virement à la section de fonctionnement		1,944	2,970	1,027	52,81%
		Amortissements		1,803	1,446	-0,358	-19,83%
Recette	Totaux			42,652	44,594	1,942	4,55%
	Réel	Totaux		42,652	44,594	1,942	4,55%
		Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères		29,652	29,500	-0,152	-0,51%
		Ventes - produits divers		6,768	8,125	1,357	20,04%
		Participation du budget principal		5,829	6,706	0,877	15,04%
		Produits financiers		0,292	0,258	-0,035	-11,91%
		Dotations de l'Etat et subventions fiscales		0,050	0,006	-0,044	-88,47%
		Autres produits		0,000	0,000	0,000	-
		Produits exceptionnels		0,060	0,000	-0,060	-100,00%
	Ordre	Totaux		0,000	0,000	0,000	-
		Autres opérations d'ordre		0,000	0,000	0,000	-

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	0,000	-
Affectation de résultat	3,221	0,000	-3,221	-100,00%
Besoin de financement	-0,314	-4,416	-4,102	1304,38%

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021 (hors reports)	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
	Dépense	Totaux			19,108	15,096	-4,012
	Réel	Totaux		19,008	14,996	-4,012	-21,11%
		Dépenses d'équipement		12,382	7,903	-4,479	-36,17%
		Remboursement de la dette		4,601	5,058	0,457	9,93%
		Remboursements anticipés		2,000	2,000	0,000	0,00%
		Subventions d'équipement		0,025	0,035	0,010	40,00%
	Ordre	Totaux		0,100	0,100	0,000	0,00%
		Amortissements		0,100	0,100	0,000	0,00%
Recette	Totaux			22,540	15,096	-7,444	-33,03%
	Réel	Totaux		18,693	10,580	-8,113	-43,40%
		Affectation de résultat		3,221	0,000	-3,221	-100,00%
		Emprunts		12,622	7,938	-4,684	-37,11%
		FCTVA		0,850	0,642	-0,208	-24,47%
		Refinancements anticipés		2,000	2,000	0,000	0,00%
	Ordre	Totaux		3,847	4,516	0,669	17,39%
		Amortissements		1,803	1,446	-0,358	-19,83%
		Prélèvement de la section de fonctionnement		1,944	2,970	1,027	52,81%

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT - EN M€

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	8,740	9,879	1,139	13,03%
Recettes réelles hors flux croisés	17,118	17,068	-0,050	-0,29%

Type Epargne	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	8,405	7,216	-1,189	-14,15%

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	0,000	-
Affectation de résultat	5,617	0,000	-5,617	-100,00%
Besoin de financement	-6,636	-7,189	-0,553	8,33%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)		
	Dépense	Totaux			16,404	18,859	2,455	14,97%	
		Réel	Totaux			8,740	9,879	1,139	13,03%
Charges de personnel				4,273	4,220	-0,054	-1,26%		
Charges du service public				3,136	3,528	0,392	12,51%		
Charges exceptionnelles				0,653	1,475	0,822	125,80%		
Frais financiers				0,568	0,549	-0,019	-3,42%		
Subventions				0,077	0,079	0,002	2,61%		
Provisions				0,028	0,028	0,000	0,00%		
Autres dépenses				0,005	0,001	-0,004	-79,78%		
Ordre		Totaux			8,516	7,322	-1,194	-14,02%	
		Amortissements			3,259	3,148	-0,111	-3,41%	
		Virement à la section de fonctionnement			5,258	4,175	-1,083	-20,60%	
Recette		Totaux			17,256	17,201	-0,055	-0,32%	
	Réel	Totaux			17,118	17,068	-0,050	-0,29%	
		Redevance assainissement			14,700	14,705	0,005	0,03%	
		Autres produits			1,558	1,083	-0,476	-30,53%	
		Subventions et primes d'épuration			0,800	0,800	0,000	0,00%	
		Produits exceptionnels			0,045	0,470	0,425	944,44%	
		Produits financiers			0,015	0,010	-0,004	-29,72%	
		Ordre	Totaux			0,138	0,134	-0,005	-3,48%
			Autres opérations d'ordre			0,138	0,134	-0,005	-3,48%

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021 (hors report)	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)		
	Dépense	Totaux			16,404	18,859	2,455	14,97%	
		Réel	Totaux			15,960	18,562	2,603	16,31%
Dépenses d'équipement				11,739	14,114	2,376	20,24%		
Remboursement de la dette				1,873	2,101	0,227	12,12%		
Remboursements anticipés				2,000	2,000	0,000	0,00%		
Avances et dettes compensées				0,348	0,348	0,000	0,00%		
Ordre			Totaux			0,445	0,297	-0,148	-33,23%
			Opérations d'ordre			0,445	0,297	-0,148	-33,23%
			Totaux			18,146	18,859	0,713	3,93%
Recette		Totaux			9,324	11,374	2,050	21,98%	
		Réel	Totaux			0,109	9,026	8,917	8 160,36%
			Emprunts			0,109	9,026	8,917	8 160,36%
			Refinancements anticipés			2,000	2,000	0,000	0,00%
	Avances et dettes compensées			0,348	0,348	0,000	0,00%		
	Affectation de résultat			5,617	0,000	-5,617	-100,00%		
	Autres recettes			0,000	0,000	0,000	-		
	Subventions			1,250	0,000	-1,250	-100,00%		
	Ordre		Totaux			8,822	7,485	-1,337	-15,15%
		Amortissements			3,259	3,148	-0,111	-3,41%	
		Autres opérations d'ordre			0,306	0,163	-0,143	-46,67%	
	Prélèvement de la section de fonctionnement			5,258	4,175	-1,083	-20,60%		

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET TRANSPORT - EN M€

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	53,334	54,731	1,397	2,62%
Recettes réelles hors flux croisés	33,701	38,972	5,271	15,64%

Type Epargne	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	3,691	3,604	-0,087	-2,35%

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	0,000	-
Affectation de résultat	0,000	0,000	0,000	-
Besoin de financement	-15,075	-11,104	3,971	-26,34%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)	
	Dépense	Totaux			57,849	59,142	1,294	2,24%
		Réel	Totaux		53,334	54,731	1,397	2,62%
			Délégation de service public		52,060	53,498	1,437	2,76%
			Charges du service public		0,476	0,464	-0,012	-2,60%
			Reversement de versement transport		0,400	0,400	0,000	0,00%
			Subventions		0,208	0,208	0,000	0,00%
			Frais financiers		0,173	0,140	-0,034	-19,53%
			Charges exceptionnelles		0,011	0,011	0,001	4,76%
			Autres dépenses		0,005	0,010	0,005	113,80%
			Ordre		4,515	4,411	-0,103	-2,29%
			Amortissements		4,510	4,411	-0,098	-2,18%
		Autres opérations d'ordre		0,003	0,000	-0,003	-100,00%	
		Virement à la section de fonctionnement		0,002	0,000	-0,002	-100,00%	
		Recette	Totaux		57,849	59,142	1,294	2,24%
	Réel		Totaux		57,025	58,335	1,310	2,30%
			Versement Transport		28,600	33,820	5,220	18,25%
			Participation du budget principal		23,324	19,363	-3,960	-16,98%
			Délégation de service public		3,600	3,600	0,000	0,00%
			Subventions		1,367	1,552	0,184	13,46%
Autres produits		0,129	0,000	-0,129	-100,00%			
Produits exceptionnels		0,005	0,000	-0,005	-100,00%			
Ordre	Totaux		0,824	0,807	-0,017	-2,01%		
	Autres opérations d'ordre		0,824	0,807	-0,017	-2,01%		

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)	
	Dépense	Totaux			17,827	15,031	-2,795	-15,68%
		Réel	Totaux		16,903	14,124	-2,779	-16,44%
			Remboursements anticipés		7,500	7,500	0,000	0,00%
			Dépenses d'équipement		8,939	5,890	-3,049	-34,11%
			Remboursement de la dette		0,464	0,734	0,271	58,39%
		Ordre		0,924	0,907	-0,017	-1,79%	
	Amortissements		0,924	0,907	-0,017	-1,79%		
	Recette	Totaux		13,943	15,031	1,088	7,81%	
		Réel	Totaux		9,328	10,520	1,192	12,78%
			Subventions		8,484	8,257	-0,227	-2,68%
			Emprunts		0,844	2,263	1,419	168,18%
Autres recettes			0,000	0,000	0,000	-		
Ordre		4,615	4,511	-0,103	-2,24%			
Amortissements		4,510	4,411	-0,098	-2,18%			
Autres opérations d'ordre		0,103	0,100	-0,003	-2,63%			
Prélèvement de la section de fonctionnement		0,002	0,000	-0,002	-100,00%			

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET GEMAPI - EN M€

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	2,593	2,717	0,111	4,30%
Recettes réelles hors flux croisés	3,000	4,035	1,035	34,50%

Type Epargne	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	0,407	1,318	0,910	223,56%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)	
	Dépense	Total			3,071	4,106	1,035	33,69%
			Réel	Total	2,593	2,717	0,124	4,80%
				Charges du service public	1,002	0,910	-0,092	-9,19%
				Subventions	1,468	1,683	0,215	14,65%
				Frais financiers	0,028	0,029	0,001	5,33%
				Charges exceptionnelles	0,010	0,010	0,000	0,00%
				Autres dépenses	0,085	0,085	0,000	0,00%
			Ordre	Total	0,478	1,389	0,910	190,25%
				Autres opérations d'ordre	0,008	0,009	0,000	2,28%
			Virement à la section de fonctionnement	0,470	1,380	0,910	193,57%	
Recette	Total			3,071	4,106	1,035	33,69%	
		Réel	Total	3,000	4,035	1,035	34,50%	
			Autres produits	0,000	0,014	0,014		
			Dotations de l'Etat et subventions fiscales	0,000	0,021	0,021		
			Impôts et taxes	3,000	4,000	1,000	33,33%	
		Ordre	Total	0,071	0,071	0,000	-0,29%	
			Opérations d'ordre	0,071	0,071	0,000	-0,29%	

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	0,000	-
Affectation de résultat	1,190	0,000	-1,190	-100,00%
Besoin de financement	0,065	-1,318	-1,383	-2112,21%

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021 (hors reports)	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)		
	Dépense	Total			2,610	5,875	3,365	134,06%	
			Réel	Total	2,438	5,704	3,365	143,88%	
				Dépenses d'équipement	2,387	5,655	3,368	147,23%	
				Remboursement de la dette	0,044	0,049	0,005	11,39%	
				Subventions d'équipement	0,008	0,000	-0,008	-100,00%	
			Ordre	Total	0,171	0,171	0,000	-0,12%	
				Opérations d'ordre	0,171	0,171	0,000	-0,12%	
		Recette	Total			2,983	5,875	2,893	96,97%
				Réel	Total	0,578	1,489	0,910	157,36%
				Prélèvement de la section de fonctionnement	0,470	1,380	0,910	193,57%	
			Autres opérations d'ordre	0,100	0,100	0,000	0,00%		
			Amortissements	0,008	0,009	0,000	2,28%		
	Ordre		Total	2,405	4,387	1,982	82,44%		
			Emprunts	0,301	4,257	3,956	1 313,21%		
			FCTVA	0,600	0,130	-0,470	-78,42%		
			Affectation de résultat	1,190	0,000	-1,190	-100,00%		
			Subventions	0,313	0,000	-0,313	-100,00%		

BUDGET PRIMITIF 2022 ZAC LOON PLAGE - EN M€

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	0,050	0,300	0,250	500,00%
Recettes réelles hors flux croisés	0,000	0,000	0,000	-

Type Epargne	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	-0,050	-0,300	-0,250	500,00%

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	0,000	-
Affectation de résultat	0,000	0,000	0,000	-
Besoin de financement	0,050	0,300	0,250	500,00%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)	
	Dépense	Totaux			1,021	1,277	0,256	25,08%
		Réel	Totaux		0,050	0,300	0,250	500,00%
			Charges de service public		0,050	0,300	0,250	500,00%
	Ordre	Totaux			0,971	0,977	0,006	0,62%
		Opérations d'ordre			0,971	0,977	0,006	0,62%
		Virement à la section de fonctionnement			0,000	0,000	0,000	-
	Recette	Totaux			1,021	1,277	0,256	25,08%
		Ordre	Totaux		1,021	1,277	0,256	25,08%
			Opérations d'ordre			1,021	1,277	0,256

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021 (hors reports)	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)		
	Dépense	Totaux			1,021	1,277	0,256	25,08%	
		Ordre	Totaux		1,021	1,277	0,256	25,08%	
			Opérations d'ordre			1,021	1,277	0,256	25,08%
	Recette	Totaux			1,021	1,277	0,256	25,08%	
		Réel	Totaux		0,050	0,300	0,250	500,00%	
			Participation du budget principal			0,050	0,300	0,250	500,00%
			Opérations d'ordre			0,971	0,977	0,006	0,62%
		Ordre	Totaux			0,971	0,977	0,006	0,62%
			Opérations d'ordre			0,971	0,977	0,006	0,62%
				0,000	0,000	0,000	-		

BUDGET PRIMITIF 2022 PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE - EN M€

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	0,003	0,005	0,002	66,67%
Recettes réelles hors flux croisés	0,007	0,005	-0,002	-23,83%

Type Epargne	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	0,004	0,000	-0,004	-100,00%

Indicateur	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	0,000	
Affectation de résultat	0,000	0,000	0,000	
Besoin de financement	-0,004	0,000	0,004	-100,00%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)	
	Dépense	Totaux			0,007	0,005	-0,002	-23,83%
		Réel	Totaux		0,003	0,005	0,002	66,67%
			Charges du service public		0,003	0,005	0,002	66,67%
	Ordre	Totaux			0,004	0,000	-0,004	-100,00%
		Virement à la section de fonctionnement			0,004	0,000	-0,004	-100,00%
	Recette	Totaux			0,007	0,005	-0,002	-23,83%
		Réel			0,007	0,005	-0,002	-23,83%
				Vente de produits	0,007	0,005	-0,002	-23,83%

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	Dotation 2021 (hors reports)	BP 2022	Variation (valeur)	Variation (%)	
	Dépense	Totaux			0,294	0,306	0,012	4,08%
		Réel			0,294	0,306	0,012	4,08%
				Totaux				
				Dépenses d'équipement	0,294	0,306	0,012	4,08%
	Recette	Totaux			0,294	0,306	0,012	4,08%
		Réel	Totaux		0,290	0,306	0,016	5,36%
			Emprunts			0,087	0,306	0,219
				Subventions	0,203	0,000	-0,203	-100,00%
	Ordre	Totaux			0,004	0,000	-0,004	-100,00%
Prélèvement de la section de fonctionnement				0,004	0,000	-0,004	-100,00%	

PARTIE II. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉPARGNE

1) DES RECETTES EN DIMINUTION

Hors flux croisés, les recettes réelles de fonctionnement, qui donnent lieu à encaissement réel, sont estimées en 2022 à hauteur de **464,267 M€**, tous budgets confondus, soit une **hausse globale attendue de 5,79 M€ par rapport à 2021, soit +1,26%**.

Les recettes sont différenciées ci-après en fonction du budget (principal, assainissement, ordures ménagères, transports).

► LES RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent à **366,299 M€** dont un peu plus de 98% proviennent de la fiscalité et des dotations de l'Etat.

Les recettes de 2022 du budget principal sont attendues en baisse de **1,529 M€ soit -0,42%**.

1/ Les recettes fiscales

Les recettes fiscales sont composées comme suit :

- Les impôts économiques, acquittés par les entreprises
- Les impôts ménages, acquittés par les particuliers.

Elles sont évaluées à **132,485 M€** pour l'année 2022, répartis comme suit :

- **91,87 M€** au titre de la Cotisation économique territoriale (CET), calculée selon des hypothèses distinctes :
 - o La cotisation foncière des entreprises (CFE) pour **75,93 M€** contre 74,49 M€ en 2021.

Pour la CFE, une augmentation de +3 % a été appliquée afin notamment de prendre en compte la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition.

Pour rappel, la CFE est perçue - pour partie - directement à hauteur de 45,18 M€ et indirectement pour 30,75 M€ sous forme d'exonérations suite à la diminution des bases de 50% des établissements industriels décidée depuis la Loi de Finances 2021.

- Et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour **15,93 M€** contre 16,43 M€ en 2021.

Une baisse de 4% est à observer par rapport au rapport d'Orientations Budgétaires suite à la communication en date du 22 novembre 2021, par les services de l'Etat, des estimations de CVAE pour 2022. Cette moindre recette s'explique par un effet COVID décalé attendu depuis 2 ans.

- **22,33 M€** correspondant à la fraction de TVA, remplaçante de la taxe d'habitation.
- **1,13 M€** de produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il est en effet rappelé que la réforme de la TH a supprimé la perception du produit de la TH sur les résidences principales. Subsiste le produit de la THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires), conservé par les collectivités locales.
- **0,29 M€** au titre de la taxe sur le foncier non bâti (0,29 M€ en 2020).
- **14,23 M€** issus de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) contre 13,99 M€ en 2021. Plus des trois quarts proviennent de la Centrale Nucléaire exploitée par EDF et située sur le territoire de Gravelines.
- Et enfin, **2,63 M€** de taxe sur les surfaces commerciales (TASCom). En 2020, la TASCom s'élevait à 2,6 M€. Une recette équivalente est donc attendue.

Les recettes fiscales devraient ainsi augmenter de 2,52 M€ par rapport à 2021, cette hausse est due, à la fois à la fraction de TVA et la CFE.

2/ Les compensations fiscales

Les recettes fiscales sont à compléter des compensations fiscales, nationales et locales.

Au niveau national, il s'agit des compensations de la réforme de la fiscalité, comprenant d'une part la dotation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et d'autre part le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR). Le FNGIR devrait être stabilisé en 2022 à 122,46 M€.

La DCRTP se stabilise également à 64,40 M€ en 2022.

Au niveau local, seules les compensations d'exonérations qui concernent la CFE et la CVAE subsistent. Il est précisé que la réduction des bases des établissements industriels, décidée depuis la loi de Finances 2021 et compensée, a été évoquée et reprise dans la partie sur la CFE.

Les compensations d'exonérations sont évaluées (hors réduction des bases des établissements industriels) à 0,32 M€ en 2022 (quasi identique à 2021).

En définitive, les recettes fiscales brutes (recettes fiscales et compensations fiscales), sont attendues en 2022 en hausse de 2,54 M€ par rapport à 2021, soit +0,80%.

3/ La péréquation et les reversements

De ces recettes fiscales brutes doivent être retraitées les « réductions de fiscalité » au titre, d'une part, de péréquations nationales, et, d'autre part, des reversements aux communes afin de déterminer les recettes fiscales nettes.

Au niveau national, la **péréquation** est symbolisée par le **FPIC** qui permet de redistribuer les richesses des collectivités les mieux dotées vers les collectivités les moins dotées.

Sur le territoire communautaire, au titre de 2022, le solde (prélèvement-encaissement) devrait être stabilisé, à périmètre constant, au niveau de 2021 à savoir 11,803 M€.

Au niveau local, il s'agit des **reversements de la communauté aux communes membres** via l'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ces dotations sont inscrites pour **165,561 M€** en 2022.

Ces données sont reprises dans le tableau suivant :

RECETTES 2021 - 2022			
LIBELLES	dotation 2021	BP 2022	Ecart BP 2022 / Dotation 2021
RECETTES FISCALES (hors RS)	129 963 114	132 484 797	2 521 683
<i>Taxe d'habitation (produit de la taxe résidences secondaires)</i>	1 122 226	1 134 009	11 783
<i>Fraction de TVA (ex-TH)</i>	21 046 536	22 330 375	1 283 839
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (yc additionnelle)</i>	285 840	288 841	3 001
<i>Cotisation foncière des entreprises (produit direct)</i>	43 736 286	45 180 458	1 444 172
<i>Cotisation foncière des entreprises (compensation)</i>	30 753 686	30 753 686	0
<i>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	16 426 660	15 934 700	-491 960
<i>Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux</i>	13 990 406	14 235 238	244 832
<i>Taxe sur les surfaces commerciales</i>	2 601 474	2 627 489	26 015
<i>Rôles supplémentaires</i>	<i>1 000 000</i>		<i>-1 000 000</i>
COMPENSATIONS FISCALES NATIONALES	186 862 687	186 862 687	0
<i>DRCTP</i>	64 405 586	64 405 586	0
<i>FNGIR</i>	122 457 101	122 457 101	0
COMPENSATIONS EXONERATION FISCALITE DIRECTE LOCALE	302 645	317 037	14 392
<i>Dotation Unique des Compensations Spécifiques de la TP (DUCSTP) et autres compensations</i>	302 645	317 037	14 392
TOTAL RECETTES FISCALES BRUTES	317 128 446	319 664 521	2 536 075
PÉRÉQUATION NATIONALE			
FPIC NET (prélèvement)	-11 803 380	-11 803 380	0
REVERSEMENTS AUX COMMUNES			
AC NETTE (versement)	-119 863 849	-117 500 000	2 363 849
DSC (versement)	-46 706 458	-48 061 000	-1 354 542
TOTAL RECETTES FISCALES NETTES	138 754 759	142 300 141	3 545 382

Au final, les recettes fiscales nettes s'affichent en progression de +3,54 M€. Cette hausse trouve son origine dans les recettes fiscales, notamment la fraction de TVA et CFE, ainsi que l'ajustement de l'attribution de compensation consécutivement à la mise en place de services communs.

4/ La Dotation Globale de Fonctionnement

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, ne devrait pas être impactée par une baisse en 2022.

En effet, l'enveloppe nationale allouée à la **DSU** et de la **DSR** devrait être arrêtée à hauteur de 95M€ chacune (contre 90 M€ chacune dans la loi de Finances 2021 et 2020). Cette mesure ne concerne cependant pas la CUD mais ses communes membres.

La Communauté Urbaine pourrait percevoir, au titre de 2022, environ 32,47 M€ de DGF (contre 32,94 M€ en 2021), décomposée comme suit :

- 1,64 M€ au titre de la dotations d'intercommunalité (DI)
- 30,83 M€ au titre de la dotations de compensation

LIBELLES	dotation 2021	BP 2022	Ecart BP 2022 / Dotation 2021
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	32 936 230	32 474 748	-461 482
Dotations d'intercommunalité	1 494 713	1 644 184	149 471
Dotations de compensations	31 441 517	30 830 564	-610 953

5) la Taxe sur l'Electricité (TCFE)

La TCFE n'est ni une compensation, ni une dotation mais constitue une taxe, perçue par la CUD, assise sur la consommation d'électricité des usagers.

Depuis 2016, la CUD, en sa qualité d'Autorité Organisatrice pour la Distribution d'Electricité, perçoit cette taxe en lieu et place des communes membres dont la population INSEE au 1^{er} janvier N est inférieure ou égale à 2 000 habitants, à hauteur de 0,065 M€.

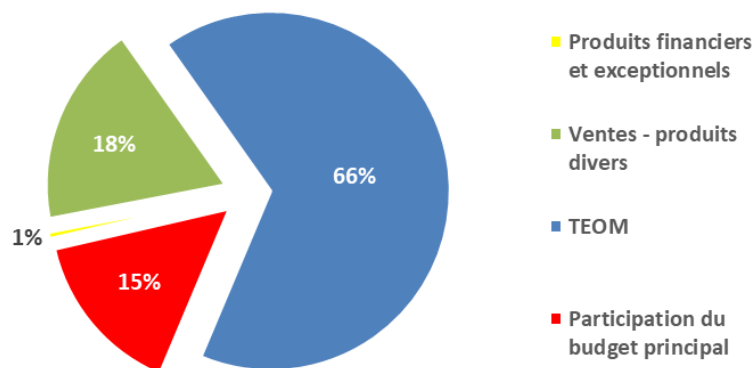
Cette taxe est ensuite reversée à ces communes, par souci d'équité, par rapport aux communes de plus de 2 000 habitants qui elles perçoivent directement la TCFE.

► LE BUDGET DES ORDURES MENAGERES

La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** constitue la principale source de financement des services locaux de collecte et de traitement des déchets du budget annexe des ordures ménagères.

Pour rappel, la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) est exigible pour toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB). Elle apparaît d'ailleurs sur l'avis de la taxe foncière des contribuables. La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative du bien imposé. Une revalorisation de ces bases est adoptée chaque année par loi de finances.

La TEOM et les autres recettes du budget des OM



Conformément aux orientations budgétaires, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est maintenu à 17,78%.

Le produit notifié de la TEOM était de 29,65 M€ en 2021. Il est estimé à 29,5 M€ au titre de 2022.

Cette recette est insuffisante pour compenser entièrement le besoin d'équilibre du budget et les dépenses supplémentaires engendrées par le nouveau mode de ramassage. Par conséquent, une subvention du budget principal au budget des ordures ménagères serait nécessaire à hauteur de 6,706 M€ en 2022 contre 5,829 M€ au budget 2021. Elle sera, comme chaque année, ajustée en fonction des dépenses et recettes effectivement constatées.

La TEOM constituera, au titre de 2022, **66 % des recettes de ce budget annexe.**

Le graphique ci-contre reprend les différents postes de recettes du budget des ordures ménagères.

► LES RECETTES DU BUDGET ASSAINISSEMENT

La **redevance assainissement**, est acquittée par les particuliers et les entreprises, exception faite des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, doivent assainir eux-mêmes leurs eaux usées, sous contrôle des services communautaires.

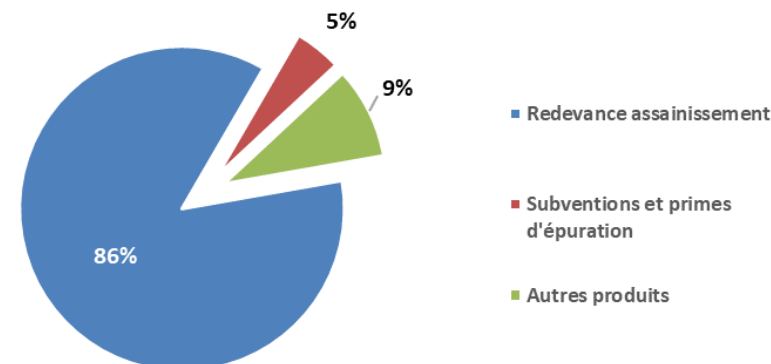
Cette recette est affectée au budget annexe de l'assainissement.

Le produit de cette redevance est attendu en 2022 pour un montant de 14,705 M€ contre 14,70 M€ en 2021.

La redevance constitue 86% des recettes de ce budget.

Le graphique ci-joint reprend les différents postes de recettes du budget assainissement.

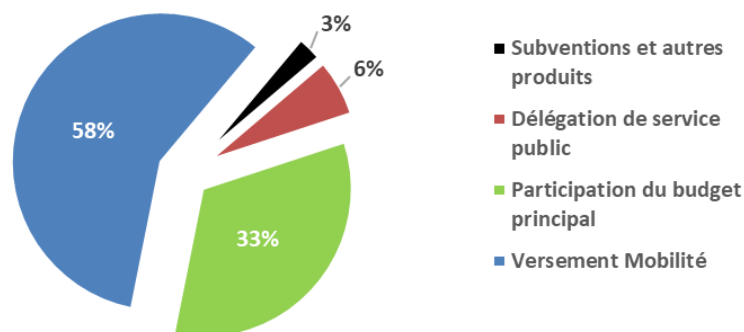
Les recettes du budget assainissement



► LES RECETTES DU BUDGET TRANSPORTS

L'assiette du versement mobilité (VM) est constituée de la totalité des salaires versés par les employeurs assujettis et d'un taux fixé par la collectivité. Depuis le 1^{er} janvier 2016 sont assujettis les employeurs de plus de 11 salariés (contre 9 auparavant).

Les recettes de fonctionnement du budget transport



Le taux de VM peut être fixé, pour notre collectivité, au taux maximum de 2% (cf. ROB pour le détail de ce taux). Il convient de rappeler que, depuis la délibération du 16 décembre 2010, le taux de VT a été fixé à 1,55%.

À compter de juillet 2022, afin de permettre le financement d'une extension du service public de transport et la mise du nouveau dispositif de service à la demande, il est proposé de porter le taux de VM à 2%. Ainsi, les recettes issues du versement mobilité s'élèveraient à environ 33,82 M€, montant prévu au BP 2022.

Cette estimation pourra être révisée en cours d'année au regard des encaissements effectivement constatés.

Les recettes voyageurs (délégation de service public)

Du fait de la gratuité des transports publics mise en œuvre sur le réseau de bus urbains, il n'est prévu d'encaisser de recettes voyageurs que pour un faible montant. En effet, cette gratuité concerne toutes les lignes régulières du réseau « DK'Bus » ainsi que le service Handibus qui s'adresse aux personnes ne pouvant utiliser les lignes classiques du réseau. La tarification des autres services spécifiques, Noctibus, Etoile, est restée inchangée mais ne permettra d'encaisser que des recettes marginales.

Les recettes délégataires

Il est prévu d'encaisser la même somme qu'en 2021. Les recettes en provenance du délégataire devraient ainsi s'élever en 2022 à 3,6 M€ HT au titre d'une redevance liée à la mise à disposition des biens (loyer) selon les termes du contrat de la Délégation.

La participation du Conseil Régional

Le Conseil régional intervient actuellement avec une participation annuelle de 1,552 M€ environ versée à la CUD correspondant au trajet des lycéens.

Le graphique page précédente reprend les différents postes de recettes du budget transports.

La participation du budget principal nécessaire à l'équilibre du budget transports 2022 doit être inscrite, en prévision, à hauteur de 19,363 M€, soit – 2,687 M€ par rapport à 2021 (22,050 M€). Elle sera ajustée en fonction de la réalisation des recettes et des dépenses.

► LES RECETTES DU BUDGET GEMAPI

Pour rappel, et en application de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement, cette compétence « GEMAPI » comprend les missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il est précisé que ce produit fiscal doit respecter les deux conditions suivantes :

- Le montant attendu ne doit pas dépasser un plafond fixé à 40 Euros par habitant, soit pour la Communauté Urbaine de Dunkerque 8 000 000 Euros environ,
- Il doit, au plus, être égal à la couverture du coût prévisionnel annuel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de la compétence GEMAPI.

Ce produit est ensuite réparti entre les redevables assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises dans le territoire de l'EPCI ayant institué le prélèvement. L'enveloppe est ventilée, entre chacun d'entre eux, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente.

Au vu de la réforme de la taxe d'habitation et donc de la disparition progressive de celle-ci sur les résidences principales, seule subsistera la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le solde du produit à répartir est reporté sur les autres taxes. Il y aura donc un transfert progressif au rythme de la disparition des bases de taxe d'habitation.

Le budget annuel 2022 de cette compétence GEMAPI, a été estimé à 4 000 000 Euros, qui correspond donc au produit de la taxe nécessaire pour équilibrer ce budget et couvrir le coût prévisionnel annuel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence.

2) DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT S'INSCRIVANT DANS LA RECHERCHE DE REELLES MARGES DE MANŒUVRE

Conformément aux éléments de cadrage énoncés dans le rapport d'orientations budgétaires, et au regard de la prospective 2022-2026, un effort important de recherche d'économies sera poursuivi. A cet effet, des objectifs pluriannuels ont été fixés dans le cadre de la préparation budgétaire, et sont déjà respectés pour partie en ce qui concerne le budget proposé pour 2022. La mesure de l'objectif est effectuée en tenant compte, comme seuls retraitements, des compétences transférées faisant l'objet de transferts de recettes ou de diminution de l'attribution de compensation. A ce stade de réalisation du rapport, il est tenu compte des transferts qui se sont déroulés en 2021 ainsi que ceux prévus courant 2022 avec la mutualisation de services communes-CUD.

► LES CHARGES DE GESTION ET LEUR POIDS DANS LE BUDGET

Concernant les dépenses du personnel communautaire :

Le montant proposé au budget primitif 2022 s'établit à 77, 677 M€. Entre l'exercice 2021 et 2022, le périmètre en termes de transferts et mutualisation évolue au regard de la création de services communs envisagés entre les communes du territoire et la Communauté urbaine. Une évaluation de l'impact financier et le retraitement des transferts de charges et mutualisation refacturés aux communes est neutre sur ce poste de dépenses. Ainsi, en retraitant ces dépenses de personnel refacturées via une réduction du versement de l'attribution de compensation, il est à noter une stabilisation de ce poste de dépenses avec une évolution de -0,02%.

Des efforts sur le plan emploi ont permis de limiter le recours aux recrutements externes favorisant la mobilité interne et la vacance d'emploi, sur le recours aux temporaires, sur les heures supplémentaires et les astreintes. Malgré ces actions, la baisse reste légère du fait de la mise en œuvre du RIFSEEP à compter d'avril, des avancements classiques de grades et d'échelons mais aussi par les mesures nationales de revalorisation des grilles.

DEPENSES DE PERSONNEL - 012

en millions d'euros

Budget	Dotation 2021 (BP+DM+VC)	Proposition BP 2022	Evolution	%
PRINCIPAL	57,719	60,684	2,965	5,14%
- nouveaux transferts et mutualisations	0,000	-2,703	-2,703	
ASSANISSEMENT*	4,273	4,220	-0,054	-1,26%
ORDURES MENAGERES	12,994	12,774	-0,220	-1,69%
TOTAL hors retraitements	74,986	77,677	2,691	3,59%
TOTAL avec retraitements	74,986	74,974	-0,012	-0,02%

**hors subvention amicale basculée du poste personnel au poste subvention*

- Concernant les subventions :

Le montant proposé au budget primitif 2022 s'établit à 29,508 M€ soit **une diminution de -0,525 M€** (-1,75%) par rapport à la dotation 2021.

Après retraitements, le montant des subventions versées augmente +0,534 k€ (+1,90%).

Sans remise en cause de leur santé financière ou de leur projets phares, un dialogue a été engagé depuis 2020 avec les structures associatives présentant des situations de réserves financières particulièrement significatives (supérieures à 4,5 mois de dépenses en fonds de roulement). Cette démarche sera poursuivie courant 2022.

	Budget	Dotation 2021 (BP+DM+VC)	BP 2022	Evolution 22/21	% 22/21
DONNEES BUDGETAIRES	Communautaire	28,084	27,319	-0,766	-2,73%
	Ordures Ménagères	0,197	0,222	+0,025	+12,84%
	Assainissement*	0,075	0,076	+0,001	+0,80%
	Gémapi	1,468	1,683	+0,215	+14,65%
	Transport	0,208	0,208	+0,000	+0,00%
	Total hors retraitements	30,033	29,508	-0,525	-1,75%
RETRAITEMENTS	<i>USLD</i>	<i>0,820</i>	<i>0,000</i>		
	<i>Euraénergie</i>	<i>0,692</i>	<i>0,000</i>		
	<i>Sport de haut niveau</i>	<i>0,000</i>	<i>0,457</i>		
	<i>dont SDUS FEDER USMD Recettes équivalentes</i>	<i>0,318</i>	<i>0,314</i>		
	Total avec retraitements	28,203	28,737	+0,534	+1,90%

*subvention amicale basculée du poste personnel au poste subvention

- Concernant les charges à caractère général :

Elles sont liées pour l'essentiel à la production de service public. Leur légère augmentation est liée à la réalisation des opérations nouvelles d'envergure.

Pour le budget principal :

Le montant proposé au budget primitif 2022 s'établit à 26,893 M€.

Au regard du contexte des nouveaux transferts et mutualisations, il est à noter le coût transféré du stade Tribut qui vient augmenter la charge de ce poste de dépenses dont une partie du coût est retranscrite dans l'attribution de compensation (385K€). Les charges liées à la création de services commun sont également reprises dans les retraitements pour un montant de 130K€.

En retraitant les données liées aux transferts et aux mutualisations, la dotation au budget 2022 s'élèverait à 26,378 M€ soit une réduction de 444K€ par rapport à 2021 représentant une diminution de 1,65%.

Pour le budget ordures ménagères :

Le montant proposé au budget primitif 2022 s'établit à 24,231 M€.

L'augmentation du budget de fonctionnement s'explique par la transition en cours sur ce budget pour passer à un nouveau mode de collecte et de traitement des déchets. Cette évolution est temporaire en attendant que le nouveau modèle économique prévu sur cette activité permette de réaliser des économies substantielles sur les coûts de structure pour le traitement des déchets. Au-delà de cette surcharge, la maîtrise du budget collecte des ordures ménagères est contenue.

Pour le budget assainissement :

Le montant proposé au budget primitif 2022 est de à 3,532 M€.

Budget	Pour mémoire BP21	Dotation 2021 (BP+DM+VC)	BP 2022	Evolution dotation BP21 et BP22	%
PRINCIPAL brut	26,301	26,822	26,893	0,071	0,27%
- nouveaux transferts et mutualisations	0,000	0,000	-0,515	-0,515	-
PRINCIPAL retraité	26,301	26,822	26,378	-0,444	-1,65%
ORDURES MENAGERES	20,122	22,822	24,231	1,408	6,17%
ASSANISSEMENT	3,006	3,138	3,532	0,394	12,55%
GEMAPI	1,002	1,002	0,910	-0,092	-9,19%
PHOTOVALTAIQUE	0,003	0,003	0,005	0,002	
ZAC LOON PLAGE	0,050	0,050	0,300	0,250	500,00%
TRANSPORT	0,481	0,476	0,464	-0,012	-2,60%
TOTAL <i>hors retraitements et hors DSP Transport</i>	50,965	54,313	56,334	2,021	3,72%
TOTAL <i>avec retraitements et hors DSP Transport</i>	50,965	54,313	55,819	1,506	2,77%
DSP Transport (récurrent)	0,481	52,060	53,498	1,437	2,76%
TOTAL <i>hors retraitements et avec DSP Transport</i>	51,446	106,374	109,832	3,458	3,25%
TOTAL <i>avec retraitements et avec DSP Transport</i>	51,446	106,374	109,317	2,943	2,77%

Ces dépenses s'expliquent essentiellement par un engagement contractuel notamment dans le cadre du contrat de DSP et des actualisations de prix. De plus, la mise en place de nouveaux contrôles liés aux ventes immobilières et la mise en place d'exposition permanente sur la thématique et les enjeux liés à l'assainissement sont de nouvelles dépenses intégrées dans le budget 2022.

Le budget GEMAPI :

Le montant proposé au budget primitif 2022 s'établit à 0,910 M€ .

Le budget transports :

Les dépenses du budget transports sont proposées pour un montant de 53,957 M€ contre 52,532 M€ en 2021 dont 99% sont liés au contrat de la délégation transport.

Le montant proposé au budget primitif 2022 hors DSP s'établit à 0,464 M€. L'évolution de la dépense s'explique notamment par l'évolution du contrat avec des actualisations de prix, le maintien des mesures COVID et la mise en place du transport à la demande.

► LES FRAIS FINANCIERS

Le montant des frais financiers proposé au budget primitif 2022 s'établit à 8,95M€ contre 9,21M€ en dotation 2021, soit une baisse de 0,26M€ dans un contexte d'évolution à la hausse de l'endettement. Après intégration des produits financiers, les frais financiers nets 2022 s'affichent à 8,41M€, également en diminution de 0,10M€ (-1,17% par rapport la dotation budgétaire 2021).

Malgré les pressions inflationnistes actuelles, la Banque Centrale Européenne devrait maintenir une politique monétaire accommodante au cours de l'année 2022. Les taux courts et longs devraient donc peu évoluer. Au terme de l'année 2022, le taux moyen de la dette est anticipé à la baisse autour de 1,50-1,60%, au même titre que les frais financiers nets qui sont estimés en réalisation autour de 8,10-8,2M€.

La dette et sa gestion, auxquelles sont liées les frais financiers, seront abordées plus en détail dans l'analyse de la section d'investissement.

CHARGES FINANCIERES NETTES

(déduction faite des produits financiers)

en millions d'euros

Budget	Dotation 2021 (BP+DM+VC)	BP 2022	Evolution	%
PRINCIPAL	5,401	5,191	-0,210	-3,89%
frais financiers	5,659	5,457	-0,202	
produits financiers	0,258	0,266	0,008	
ASSANISSEMENT	0,421	0,538	0,117	27,84%
frais financiers	0,568	0,549	-0,019	
produits financiers	0,147	0,010	-0,137	
ORDURES MENAGERES	2,489	2,516	0,026	1,05%
frais financiers	2,782	2,773	-0,009	
produits financiers	0,292	0,258	-0,035	
TRANSPORT	0,173	0,140	-0,034	-19,53%
frais financiers	0,173	0,140	-0,034	
produits financiers	0,000	0,000	0,000	
GEMAPI	0,026	0,027	0,001	5,74%
frais financiers	0,026	0,027	0,001	
produits financiers	0,000	0,000	0,000	
TOTAL	8,511	8,411	-0,099	-1,17%
frais financiers	9,208	8,946	-0,262	
produits financiers	0,697	0,534	-0,163	

► LES CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES

Ce poste comprend pour l'essentiel la participation au SDIS (services d'incendie et de secours du Département) qui est prévue pour 13,545 M€ au BP 2022. Elle était de 13,435 M€ en 2021.

► LA SOLIDARITE ENVERS LES COMMUNES

L'Attribution de Compensation (AC), qui, pour rappel, a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique (remplacée par la fiscalité professionnelle unique depuis 2011) et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

Lorsque le montant du solde historique des flux croisés de ressources fiscales est supérieur au cumul des coûts nets des ressources transférées, l'AC est dite négative et c'est à la commune de verser cette attribution à la communauté.

Sur le territoire communautaire, le solde de l'AC est globalement positif et ce reversement aux communes s'élève à environ à 118,75 M€ en net pour 2021. Il sera en diminution pour 2022 consécutivement à des actualisations de coûts de services mutualisés et création de nouveaux services communs, voire de nouveaux transferts de compétences.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), est une dotation versée par les établissements publics de coopération (EPCI) à Fiscalité Unique (FU) au profit de leurs communes membres en fonction de certains critères de solidarité.

Le nouveau pacte fiscal et financier de solidarité a été voté le 01^{er} juillet dernier. Afin de renforcer la péréquation et la solidarité entre les communes membres, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) apparaît comme l'outil privilégié, destiné à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes.

L'article 256 de la loi de finances pour 2020 précise que la DSC doit être répartie en fonction du **potentiel financier par habitant** et du **revenu par habitant à hauteur de 35%** de l'enveloppe totale de la DSC.

À titre de comparaison, ces deux critères représentaient seulement 12% de l'enveloppe de la DSC en 2020, ce qui a contraint la CUD à repenser l'ensemble de son dispositif.

La DSC 2021 est composée des critères suivants :

- Une dotation de centralité ;
- Une dotation de solidarité ;
- Une dotation « compensation perte de Dotation globale de Fonctionnement (DGF) » ;
- La déduction du FPIC net des communes ;
- Une dotation exceptionnelle pour commune en difficulté.

Afin de renforcer la solidarité entre les communes et diminuer les écarts de DSC qui auraient pu être observés par rapport à 2020, trois mécanismes ont été mis en place :

- Un **mécanisme d'écrêtement** lié à la variation fiscale de la commune : il est prélevé 1/3 de la variation de la fiscalité des communes. Ce prélèvement de la fiscalité sera opéré via l'Attribution de Compensation (AC) comme cela nous a été précisé par l'Administration Fiscale, sous réserve d'un accord individuel des communes.

Un pourcentage de ce prélèvement (30% pour 2022) est ensuite reversé aux communes via les critères de solidarité. Ainsi, le montant de fiscalité reversé à la commune peut-être plus ou moins élevé par rapport au montant prélevé. Le périmètre utilisé pour l'écrêtement correspond à la fiscalité étendue aux compensations.

- Un **mécanisme de lissage** de la DSC entre 2021 et 2026 : afin de réduire les écarts de la DSC, il est proposé de lisser la DSC de 2021 à 2026.
- Un **mécanisme de garantie** de la DSC à hauteur du montant de 2020 : Pour les communes dont la DSC diminue par rapport à 2020, il est institué un mécanisme de garantie. Lorsque l'augmentation de la fiscalité et de la DGF est suffisante pour compenser la baisse de la DSC, la diminution de la DSC est appliquée en totalité. Lorsque l'augmentation de la fiscalité et de la DGF est insuffisante pour compenser la baisse de la DSC, la baisse de la DSC n'est pas appliquée en totalité et prise en charge par la CUD jusqu'à retour à meilleure fortune.

Selon ces éléments, la DSC a été estimée à hauteur de 48,061 M€ pour 2022 (46,2 M€ en 2021).

Ce montant pourra faire l'objet d'ajustements en cours d'année.

3) LES SOLDES D'ÉPARGNE

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement », est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin de la situation de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. C'est pourquoi elle est aussi appelée capacité d'autofinancement. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Au budget consolidé de 2021, l'épargne brute de la communauté urbaine s'élevait à 35,032 M€. Au BP 2022, elle est prévue pour **37,349€, soit une augmentation attendue de 2,317 M€, tous budgets confondus.**

L'épargne de gestion, quant à elle, est aussi appelée « excédent brut de fonctionnement » par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement net des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne mesure la part des ressources restantes, une fois financées les charges courantes, pour financer les intérêts de la dette. En 2021, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à 44,242 M€. Au BP 2022, elle est prévue pour **46,088 M€, soit une évolution attendue de +1,846 M€, tous budgets confondus.**

L'épargne nette, aussi appelée « épargne disponible » ou encore « marge d'autofinancement courant » s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement des emprunts. Elle mesure donc la part des ressources restantes, une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette, financés. Si l'épargne nette est supérieure à 0, c'est un bon résultat qui signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des recettes exceptionnelles. L'épargne nette de la CUD s'élevait en prévision 2021 à 6,347 M€. En 2022, elle peut être prévue à hauteur de **6,471 M€, soit +0,124 M€.**

Précision : il s'agit des soldes d'épargne budgétaires sans application de l'exhaustivité des retraitements à pratiquer dans le cadre d'une analyse financière détaillée qui porte sur les comptes administratifs.

PARTIE III. L'ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) NATURE ET POIDS DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Afin de pouvoir poursuivre les efforts d'investissement et soutenir l'économie locale qui a souffert suite à la crise sanitaire, la communauté souhaite continuer de proposer de nouveaux services et poursuivre sa stratégie de grands investissements en faveur de l'économie locale et des transitions d'avenir.

Conformément aux conclusions de la prospective financière 2022-2026, la part consacrée aux dépenses d'équipement devrait se situer cette année à un niveau de 95,5M€ environ.

Pour financer la totalité des investissements prévus pour 2022, en supposant un taux de réalisation à 100% une enveloppe de 108,3 M€ serait nécessaire (hors centre de tri, centre de préparation de la matière et reconstruction de la collecte). Un examen des différents projets et de leur faisabilité sur l'exercice sera nécessaire afin de permettre de coller davantage à la réalité financière issue des objectifs de la prospective. Ces dépenses sont reprises dans le plan pluriannuel de la collectivité.

► PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS

Le plan pluriannuel regroupe les dépenses d'investissement hors charges financières, c'est-à-dire hors remboursement en capital de la dette. On parle alors de dépenses d'équipement afin de caractériser ces dépenses permettant de mettre en œuvre le projet communautaire.

Deux enveloppes ont été créées pour distinguer la nature des dépenses :

- L'enveloppe de **gestion fixe** qui regroupe les investissements récurrents
- L'enveloppe **projets** qui regroupe les investissements exceptionnels

1. L'enveloppe dite de « **gestion fixe** » regroupe les **investissements récurrents** consacrés en majorité aux services publics urbains. Cette enveloppe représente 41% des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements.

Sont repris dans cette enveloppe les équipements liés à la production de services publics, tels que :

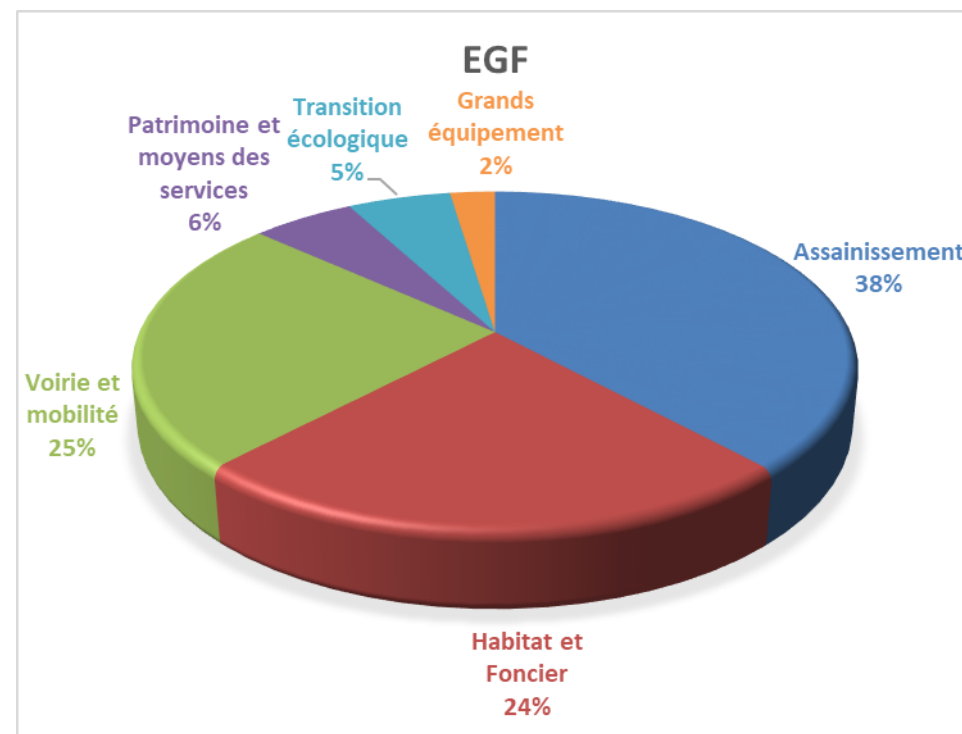
- La collecte et traitement des ordures ménagères,
- L'assainissement,
- Les transports,
- L'entretien des ponts, de la voirie, de la signalisation,
- Les aménagements de stations balnéaires, de parcs d'agglomération, de cimetières...

L'enveloppe de gestion fixe englobe également les investissements liés au fonctionnement de la collectivité comme :

- Les travaux dans les bâtiments communautaires,
- Les achats de mobilier, de matériel informatique, outillage,
- Les investissements de l'action foncière rattachés aux services publics urbains et d'amélioration de l'habitat ...

Cette enveloppe de **gestion fixe** totalise **43,8 M€** en prévision pour le budget primitif de 2022.

Pour rappel, depuis 2017, la majorité de ces investissements est gérée sous forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP). Ces AP/CP ont été renouvelées en 2021.



2. **L'enveloppe dite « projets »** regroupe les investissements **non récurrents** et permet de financer des projets uniques gérés par politiques en fonction des délégations. Cette enveloppe représente **64,5 M€** soit 59% des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements.

Il convient de noter que le nouveau centre de tri accompagné du centre de préparation de la matière et la reconstruction de la collecte ne sont pas comptabilisés dans cette enveloppe eu égard de leur mode de financement.

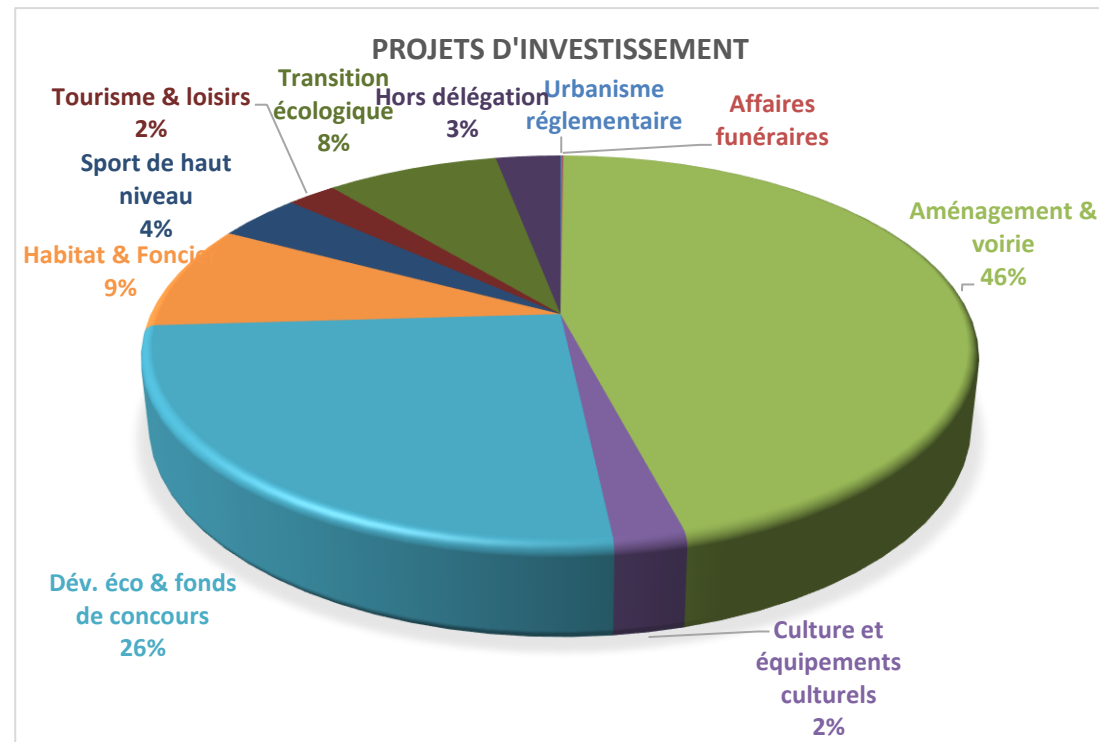
Les projets financés sont répartis sur les politiques suivantes pour l'année 2022 :

- Aménagement et voirie
- Développement économique et fonds de concours
- Habitat et foncier
- Transition écologique
- Sport de haut niveau

Les principales opérations qui seront menées courant 2022 seront :

- L'opération Euraénergie pour 11M€
- La poursuite de l'aménagement du chenal de l'Aa à Grand Fort Philippe pour 4,5 M€
- La poursuite de l'aménagement de la digue de Malo pour 4M€
- Le renouvellement urbain du site de la gare à Gravelines pour 1,5M€

Ces projets s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), établie à l'issue d'un dialogue avec les vice-présidents, en charge d'une enveloppe « plafond », à l'échelle du mandat, dans le cadre des délégations dont ils ont la charge.



Le grand plan d'investissement d'avenir comprenant les projets en gestion fixe et ceux exceptionnels aboutira à l'inscription de près de 600M€ pour la période 2022-2026.

2) MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

La section d'investissement s'équilibre par le biais de l'épargne brute, de subventions et dotations pour l'essentiel, l'emprunt étant de nouveau utilisé comme variable d'ajustement.

Pour 2022, comme abordé lors de l'examen de la section de fonctionnement, **l'épargne brute** est prévue à hauteur de **37,349 M€**, soit une hausse attendue de 2,317M€, tous budgets confondus.

Au budget primitif 2022, les **subventions et dotations** sont prévues, à titre prévisionnel à hauteur de **17,236 M€** contre 32,84 M€ au budget 2021. Il convient de rappeler que, comme les autres années, ce chiffre évoluera nécessairement au fil de l'eau, à réception des arrêtés de subventions octroyées par les partenaires financeurs.

Par conséquent, sur la base du volume d'investissement inscrit en dépenses, le besoin d'**emprunts** nouveaux s'établirait à **95,145 M€** sur la base d'un taux de réalisation des investissements à 100%. Il était de 81.835 M€ en 2021. L'emprunt encaissé sera, une fois encore, ajusté en fonction des réalisations de dépenses escompté entre 70% à 80% des inscriptions mais également des recettes perçues.

L'analyse de l'endettement fait l'objet d'une analyse spécifique dans le chapitre suivant.

3) LA DETTE ET SA GESTION

► SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 31/12/2021

S'agissant de l'année 2021, l'évolution de l'endettement sera directement corrélée au volume effectif des investissements et des ressources propres (en fonctionnement et investissement) qui seront réalisés. Le recours à l'emprunt constitue en effet la variable d'ajustement du financement des investissements.

Sur la base d'un niveau d'investissement estimé à 87 M€ au terme de l'année 2021, la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque devrait s'afficher de manière consolidée à 481,89 M€ au 31/12/2021 contre 484,29 M€ au 31/12/2020 (hors compte 165- 1676-168).

Les encours de la dette au 31/12/2020 et 31/12/2021 doivent toutefois être retraités dans la mesure où ceux-ci :

-intègrent la dette court terme d'une part souscrite en 2018 dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité (15M€ au 31/12/2020 et 9,5M€ au 31/12/2021), et d'autre part celle également souscrite en 2020 (7 M€ + 6 M€) dans l'attente de l'encaissement en 2021 du FCTVA non perçu sur les dépenses d'investissement 2019 du budget principal, mais aussi sur les dépenses d'investissement transférées au budget principal dans le cadre du projet DK'Plus de mobilité,

-ne prennent pas en compte également le remboursement en capital mis en réserve annuellement dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine (15,76 M€ au 31/12/2020 et 17,73 M€ au 31/12/2021),

-intègrent la dette Agence de l'Eau récupérable pour les investissements réalisés directement par SUEZ (2,78 M€ au 31/12/2020 et 2,43 M€ au 31/12/2021),

Après retraitement, l'encours de la dette au 31/12/2021 devrait s'élever en définitive à 452,23 M€ (contre 437,75 M€ au 31/12/2020) (hors compte 165- 1676-168).
L'année 2021 devrait donc afficher une variation positive de la dette consolidée de + 14,473 M€ conduisant à une évolution de l'endettement de +3,31%.

En projetant la consommation en fin 2021, l'épargne brute pourrait s'élever à 47,971M€ sous réserve des opérations de fin d'exercice. Ainsi, la capacité de désendettement de la Communauté Urbaine de Dunkerque pourrait s'établir à 9,4 années fin 2021 (contre 9,3 années fin 2020)

► EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT AU COURS DE L'ANNEE 2022

La Communauté Urbaine de Dunkerque commencera en 2022 un nouveau cycle d'investissement important qui sera financé pour partie par emprunt. L'endettement devrait donc progresser sur la période 2022-2026, avec un objectif de maintenir toutefois une capacité de désendettement à 10 ans.

Au regard du niveau d'investissement attendu sur l'année 2022, l'endettement devrait de nouveau évoluer à la hausse (après intégration des retraitements cités ci-avant) selon le scénario détaillé ci-après.

Sur la base des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2022 intégrant notamment un volume d'investissements de 112,23 M€, le besoin d'emprunts nouveaux s'établit à 95,14 M€.

Toutefois, l'évolution de l'endettement est directement corrélée au volume des investissements et des ressources propres (en fonctionnement et investissement) qui seront réalisés. Le recours à l'emprunt constitue, en effet, la variable d'ajustement du financement des investissements.

Dès lors, sur la base d'un montant annuel d'investissement estimé autour de 90 M€ sur l'exercice 2022, le besoin de financement par emprunt devrait être de l'ordre de 65 M€, conduisant à une variation positive de la dette de + 34,18 M€, déduction faite du remboursement de la dette.

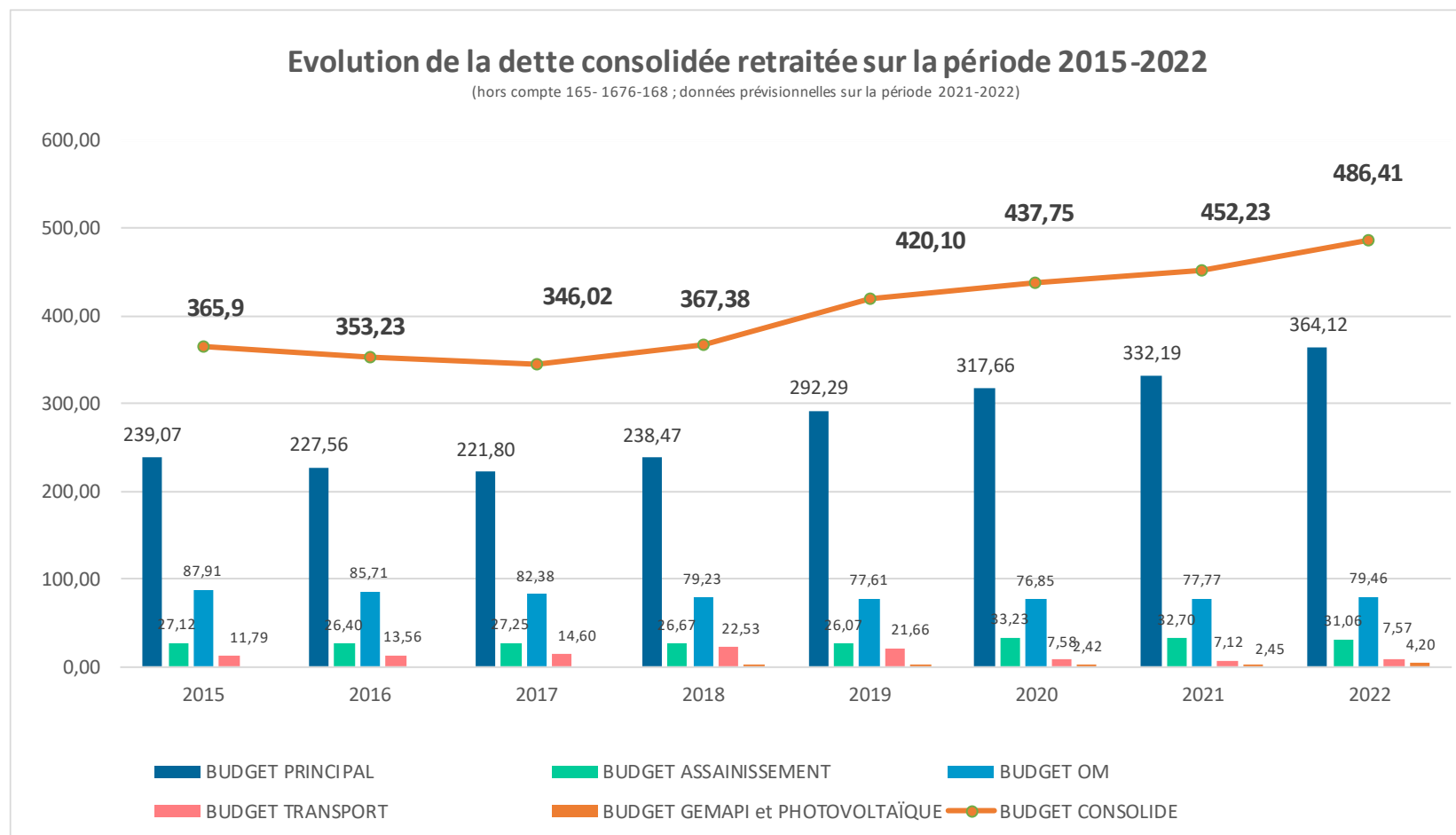
L'endettement consolidé retraité pourrait donc atteindre 486,41 M€ au 31/12/2022 (contre 452,23M€ au 31/12/2021).

	AU 31/12/2021		AU 31/12/2022		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
TOTAL DETTE CONSOLIDEE (hors autres dettes comptes 165 - 1676 - 168)						
DETTE BANCAIRE	469 726 298	97,48%	477 005 240	97,65%	7 278 943	1,55%
Avance Remboursable de l'Etat aux autorités organisatrices de la mobilité	2 278 690	0,47%	2 025 502	0,41%	-253 188	-11,11%
DETTE AGENCE DE L'EAU	9 884 458	2,05%	9 465 307	1,94%	-419 151	-4,24%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDES avant retraitement	481 889 446	100,00%	488 496 049	100,00%	6 859 791	1,42%
Déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable infine	17 730 000	3,68%	-	0,00%	-17 730 000	-100,00%
Déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ	2 433 200	0,50%	2 085 600	0,43%	-347 600	-14,29%
Déduction emprunt relais souscrits auprès de l'AFL (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2022 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	9 500 000	1,97%	-	0,00%	-9 500 000	-100,00%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDES après retraitement	452 226 246	93,84%	486 410 449	99,57%	34 184 203	7,56%

► EVOLUTION DE LA DETTE CONSOLIDEE ET PAR BUDGET SUR LA PERIODE 2015-2022

La progression de l'endettement de la Communauté Urbaine de Dunkerque sur la période 2015-2022 apparaît significative (+120M€). Pour autant, celle-ci reste en définitive relativement modérée + 17 M€ en moyenne annuelle, notamment au regard du volume d'investissement réalisés sur la même période d'un montant total de 724 M€ THNS compris (soit 103 M€ en moyenne annuelle).

Il est important de préciser que ce recours important à l'emprunt, pour financer les investissements nécessaires au développement et à l'attractivité de notre territoire, a été réalisé, ces dernières années, dans un contexte de taux extrêmement favorables aux collectivités locales. Malgré un endettement en hausse, les frais financiers n'ont cessé de reculer (-2,89M€ sur la période 2015-2021).



► EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

De manière plus détaillée, le budget principal contribuerait principalement à l'évolution à la hausse de la dette globale + 31,93 M€ (+9,61%). L'endettement retraité devrait s'afficher au terme de l'exercice 2022 à 364,12 M€ (contre 332,19 M€ au 31/12/2021).

	AU 31/12/2021		AU 31/12/2022		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET PRINCIPAL (hors autres dettes compte 165 - 1676 -168)						
DETTE BANCAIRE	349 919 471	100,00%	364 121 236	100,00%	14 201 765	4,06%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL avant retraitement	349 919 471	100,00%	364 121 236	100,00%	14 201 765	4,06%
Déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine	17 730 000	5,07%	-	0,00%	-17 730 000	-100,00%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL après retraitement	332 189 471	94,93%	364 121 236	100,00%	31 931 765	9,61%

► EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET DES ORDURES MENAGERES

La même tendance serait observée sur le budget des ordures ménagères, où la dette devrait également progresser de manière plus modérée de 1,69M€ (+2,17%). L'endettement devrait s'afficher au terme de l'exercice 2022 à 79,45 M€ (contre 77,76 M€ au 31/12/2021).

	AU 31/12/2021		AU 31/12/2022		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET DES ORDURES MENAGERES						
DETTE BANCAIRE	77 766 206	100,00%	79 455 606	100,00%	1 689 400	2,17%
TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES	77 766 206	100,00%	79 455 606	100,00%	1 689 400	2,17%

► EVOLUTION DE LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES

De manière globalisée, l'endettement des autres budgets annexes seraient relativement stables (+0,31M€). Les hausses observées sur les budgets Transports (+0,45M€) et Gemapi (+1,49M€) seraient compensées par le recul de l'endettement constaté sur le budget assainissement (-1,63M€).

En effet, l'endettement du budget de l'assainissement (retraité) devrait diminuer de manière significative -1,63 M€ (-5%) pour s'afficher à 31,06M€ au 31/12/2022 (contre 32,69M€ au 31/12/2021).

A contrario, l'endettement des budgets TRANSPORTS et GEMAPI progresseraient pour s'afficher respectivement à 7,57M€ et 3,87M€ au 31/12/2022 (contre 7,12M€ et 2,38M€ au 31/12/2021).

	AU 31/12/2021		AU 31/12/2022		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET ASSAINISSEMENT						
DETTE BANCAIRE	25 248 476	71,87%	23 685 130	71,45%	-1 563 346	-6,19%
DETTE AGENCE DE L'EAU	9 884 458	28,13%	9 465 307	28,55%	-419 151	-4,24%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT avant retraitement	35 132 935	100,00%	33 150 437	100,00%	-1 982 497	-5,64%
<i>Déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ</i>	2 433 200	6,93%	2 085 600	6,29%	-347 600	-14,29%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT après retraitement	32 699 735	93,07%	31 064 837	93,71%	-1 634 897	-5,00%
BUDGET TRANSPORT						
DETTE BANCAIRE	14 342 053	86,29%	5 544 252	73,24%	-8 797 801	-61,34%
Avance Remboursable de l'Etat aux autorités organisatrices de la mobilité	2 278 690	13,71%	2 025 502	26,76%	-253 188	#DIV/0!
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT avant retraitement	16 620 743	86,29%	7 569 754	73,24%	-9 050 989	-54,46%
Déduction emprunts relais souscrits auprès de l'AFL et le CA CIB (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2021 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	9 500 000	57,16%		0,00%	-9 500 000	-100,00%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT après retraitement	7 120 743	42,84%	7 569 754	100,00%	449 011	6,31%
BUDGET GEMAPI						
DETTE BANCAIRE	2 380 092	100,00%	3 868 916	100,00%	1 488 824	62,55%
TOTAL DETTE BUDGET GEMAPI	2 380 092	100,00%	3 868 916	100,00%	1 488 824	62,55%

► INFORMATIONS RELATIVES AUX PRODUITS STRUCTURES

Dans le cadre de la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités, ces dernières se sont engagées (6^{ème} engagement) à développer l'information financière sur les produits structurés.

Les éléments d'analyse de la dette au 31/12/2021 confirment de nouveau la gestion prudente de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque avec un recours limité aux produits structurés (3,47% de l'encours total). Au 31/12/2022, l'exposition de la dette communautaire aux produits structurés ne représenterait plus que 2,43% de l'encours total.

La dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque apparaît donc totalement sécurisée dans la mesure où 100% des produits structurés seront positionnés essentiellement sur des montages peu complexes et présentant peu de risque (présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits structurés dans les documents budgétaires et annexes).

Par ailleurs, le taux moyen de la dette structurée restera performant à 3,89% au 31/12/2022 (contre 4,08 % au 31/12/2021), sensiblement inférieur aux conditions à taux fixe classique au moment de la souscription des emprunts structurés.

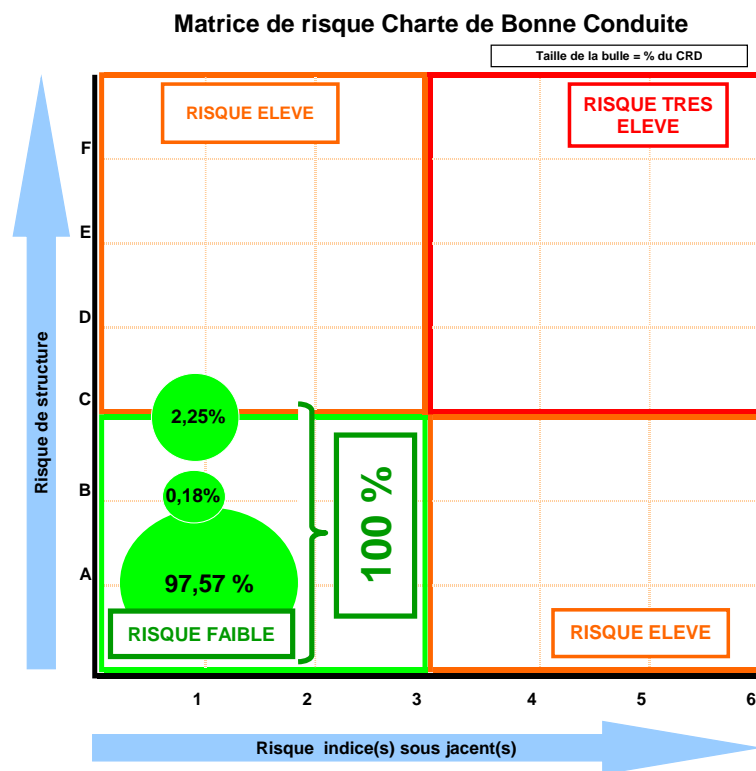
INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE (1)				
ENCOURS AU 31/12/2022	477 005 240 €			REPARTITION PAR TYPE DE TAUX (avec opérations de swap) en %
dont	Encours	%	nombre de contrats	
FINANCEMENTS CLASSIQUES	465 410 652 €	97,57%	85	TAUX FIXE 64,45%
dont encours à taux fixe classique	296 479 833 €	62,15%	53	dont taux fixe classique 62,15%
dont encours à taux variable classique	96 232 981 €	20,17%	21	dont taux fixe structuré 2,30%
dont encours à taux variable classique couvert	72 697 839 €	15,24%	11	
FINANCEMENTS STRUCTURES	11 594 588 €	2,43%	7	TAUX VARIABLE 35,55%
dont encours structurés à risque faible	11 594 588 €	2,43%	7	dont taux variable classique 20,17%
dont encours structurés à risque élevé	0 €	0,00%	0	dont taux variable couvert 15,24%
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0	dont taux variable structuré 0,13%
TOTAL	477 005 240 €	100%	92	TOTAL 100%

(1)Données prévisionnelles au 31/12 /2022 de la dette bancaire (hors dette agence de l'eau -Autres dettes comptes 165-1676 -168)

► INFORMATIONS RELATIVES A LA CLASSIFICATION DU RISQUE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

Cette situation est d'ailleurs confirmée après application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite* « Gissler », puisque la dette sera positionnée exclusivement (100%) sur un « RISQUE considéré comme FAIBLE » au terme de l'année 2022.

Le niveau de risque de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque restera, en effet, inchangé au terme de l'année 2022, au regard de l'interdiction désormais de recourir à des emprunts à risque potentiellement élevé.



■ Encours exposé à un risque faible
■ Encours exposé à un risque élevé
■ Encours exposé à un risque très élevé

*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.

Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR ...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 5),

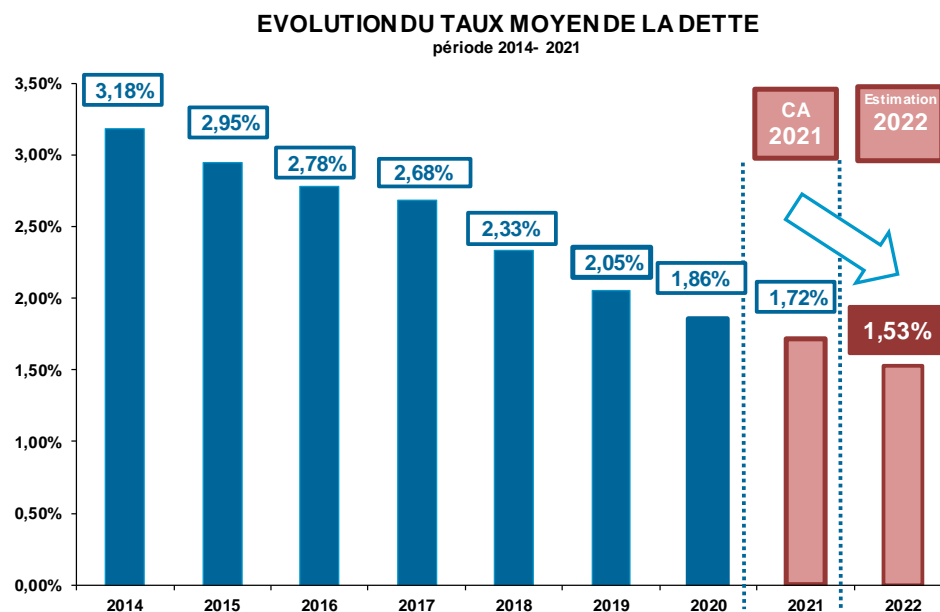
- le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à E (risque maximum ; produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué. Les produits classés hors charte sont classés en risque maximum (6 lorsque le risque porte sur l'indice ou l'indice sous-jacent ou F lorsque le risque porte sur la structure du produit)

► INFORMATIONS RELATIVES A L'EVOLUTION DU TAUX MOYEN DE LA DETTE

Au terme de l'année 2021, le taux moyen de la dette devrait enfoncer de nouveau un plus bas historique à 1,72% (contre 1,86% au 31/12/2020). L'allongement de la durée des emprunts souscrits ces dernières années principalement à 30 ans, compte tenu notamment de la performance des taux, contribue à l'augmentation de la durée de vie résiduelle¹ et de la durée de vie moyenne² des emprunts, qui devraient être respectivement de 16 ans et 11 mois, et de 10 ans et 1 mois au terme de l'exercice 2021.

Dans un environnement plein d'incertitudes (dégradation de la situation sanitaire liée à la pandémie notamment en Europe, ralentissement de l'activité économique plombée par les pénuries mondiales, tensions en Ukraine et avec la Biélorussie...), **la Banque Centrale Européenne ne devrait pas modifier son orientation accommodante, au moins sur l'année 2022, avec une politique de taux qui devrait rester extrêmement favorable aux emprunteurs malgré l'accélération des pressions inflationnistes.**

En effet, les taux courts et longs devraient peu évoluer (0,20 à 0,30 % selon les anticipations), **le taux moyen de la dette globale de la Communauté Urbaine de Dunkerque devrait probablement encore baisser aux alentours de 1,50%-1,60% au terme de l'année 2022 (anticipé à 1,53%),** au regard de la réduction des encours à taux fixes élevés, de l'intégration de nouveaux financements 2022 qui devraient être contractualisés encore à des taux très compétitifs.



► INFORMATIONS RELATIVES A L'EVOLUTION DU RISQUE DE TAUX

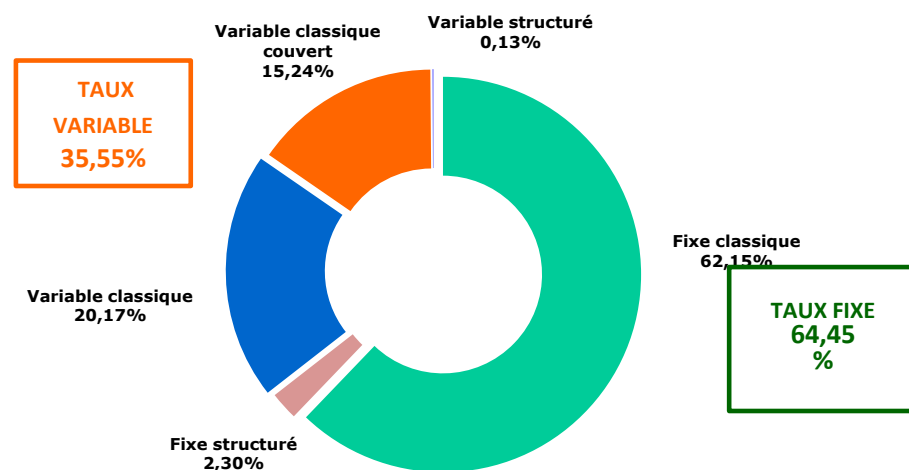
Au terme de l'exercice 2021, la structure de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque devrait être correctement positionnée majoritairement à taux fixe à 60,20% (dont 56,99% à taux fixe classique et 3,21% à taux fixe structuré) contre 39,80% à taux variable (dont 23,60% à taux variable classique, 15,94% à taux variable couvert et 0,26% à taux variable structuré).

La part à taux fixe devrait se renforcer au terme de l'année 2022, compte tenu d'une part de l'intégration des emprunts nouveaux souscrits à taux fixe non mobilisés en fin d'année 2021 (financement des reports d'investissement), et d'autre part des financements nouveaux 2022 qui seront certainement contractualisés à taux fixe si ces derniers bénéficient toujours de conditions financières aussi attractives.

Cette stratégie d'endettement devrait conduire, à une structure de dette qui sera, au terme de l'année 2022, davantage orientée à taux fixe (64,45%) contre 35,55% à taux variable.

La structure de la dette restera toutefois relativement proche des recommandations faites par Finance Active, notre conseil en gestion dette, qui préconise pour un emprunteur de la strate de la Communauté Urbaine de Dunkerque une répartition du risque de taux 60% à taux fixe et 40% à taux variable.

RISQUE DE TAUX après opération de couverture au 31/12/2022 (%encours)



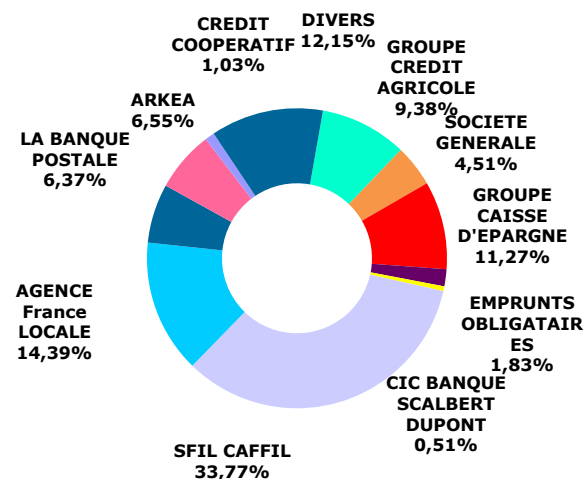
un emprunt est classé dans la catégorie :

Taux fixe classique	lorsqu'il est à taux fixe ferme (définitif) sur toute la durée, et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers.
Taux fixe structuré	lorsque le taux n'est pas un taux fixe ferme et qu'il pourra basculer par exemple sur un taux variable en vertu de clauses de désactivation (type de produit : taux fixe annulable, taux fixe à barrière sur euribor...). Ce taux fixe est potentiellement exposé aux variations des marchés financiers.
Taux variable classique (ou couvert)	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique de type Euribor, Eonia et ses dérivés, Livret A... Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers. L'emprunt qui bénéficie d'un taux maximum garanti (cap ou tunnel) est repris dans la catégorie "Variable classique couvert"
Taux variable structuré	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique sous condition de type Euribor 12 mois - 0.20% si Libor USD 12mois < à 7% sinon... ou lorsque le taux est déterminé à partir d'une formule de calcul de type 4.49%- 2*(CMS EUR 10ans- CMS EUR 1an). Il est directement exposé aux variations des marchés financiers.

► INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTENAIRES

La dette bancaire de la communauté urbaine de Dunkerque est composée de 94 contrats d'emprunt, ainsi que de 23 instruments financiers (swaps¹ et options) au 31/12/2021. Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, devrait laisser apparaître une répartition du capital restant dû au 31/12/2022 par prêteur toujours correctement diversifiée, avec toutefois une prédominance de deux établissements « associés » (SFIL et La Banque Postale) qui détiendraient ensemble 40% de l'encours de la dette bancaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR		
BANQUES	CRD AU 31/12/2022	%
SFIL CAFFIL	161 090 312 €	33,77%
AGENCE France LOCALE	68 625 559 €	14,39%
GROUPE CAISSE D'EPARGNE	45 314 963 €	9,50%
GROUPE CREDIT AGRICOLE	44 759 612 €	9,38%
ARKEA	31 262 828 €	6,55%
LA BANQUE POSTALE	30 393 802 €	6,37%
SOCIETE GENERALE	21 494 928 €	4,51%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	8 750 000 €	1,83%
CREDIT COOPERATIF	4 907 215 €	1,03%
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	2 455 916 €	0,51%
DIVERS	57 950 106 €	12,15%



¹ Le mot swap désigne dans le langage courant un échange de flux financiers (calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel) entre deux entités (dans le cas présent la banque et la collectivité) pendant une certaine période de temps. C'est un contrat d'échange de taux d'intérêt.

Le principe d'un swap de taux d'intérêt est de comparer un taux variable et un taux garanti et de se verser mutuellement les différentiels de taux d'intérêt sans échange en capital. Le swap de taux est particulièrement adapté à la gestion du risque de taux.